



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2018

Membres en exercice : 70

Date de convocation :  
Le 6 mars 2018

Secrétaire de séance :  
Mme LIARD M-Christine

Acte publié le :  
Le 17 mars 2018

Présents :	54
Absents :	20
- Dont pouvoirs :	09
- Dont représentés :	04
Votants :	67

Le 15 mars 2018, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre Socio Culturel de Gacé, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. LAMPERIERE Alain, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. BIGOT Philippe, Mme ALEIXANDRE Roseline.

M. ROMAIN Guy, M. QUEUDEVILLE Jacques, M. ROSE Gérard, Mme GRESSANT Martine, M. LAIGRE Thierry, Mme PEGARD Cathy, M. TOUCHAIN Philippe, M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. JARDIN Daniel, M. PRESIER Guy, M. PLUMERAND Jean, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. CAPLET Xavier, Mme TRINITE Monique, M. FERET Philippe, M. COTREL-LASSAUSAYE Daniel, M. LAMPERIERE Emile, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. HUE Jean-Claude, Mme NOUCHET Nicole, M. TANGUY Gérard, M. LANGLOIS Georges, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROLAND Régis, M. LECACHE Stéphane, M. CHOLLET Michel, M. GRIMBERT Jean, Mme QUERU Nadine, M. STIMAC Michel, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. THOUIN Stéphane, M. HAUTON Charles, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand.

Pouvoirs :

M. GOURDEL Sébastien a donné pouvoir à M. DE COLOMBEL Bertrand, M. DESLANDES Kléber a donné pouvoir à M. PLUMERAND Jean, M. ROUMIER François a donné pouvoir à M. CAPLET Xavier, M. COUSIN Michel a donné pouvoir à M. PRESIER Guy, M. GORET Didier a donné pouvoir à M. LAIGRE Thierry, M. de LESQUEN Bruno a donné pouvoir à M. FERET Luc, Mme DENIS Marie-Laure a donné pouvoir à M. STIMAC Michel, M. ROBILLARD Denis a donné pouvoir à M. ROSE Gérard, M. BECQUET Luc a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe.

Etaient absents et excusés :

Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire est représentée par Mme ALEIXANDRE Roseline, M. GOURIO Alain est représenté par Mme PEGARD Cathy, M. CHRETIEN Bernard est représenté par M. PRESIER Guy, Mme BOIS Agnès est représentée par Mme NOUCHET Nicole.

M. BIGNON Christophe, M. BRIANCON Gilbert, M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. LANGLOIS Paul, M. COUPE Jean-Luc, M. BLONDEAU Frédéric.

20180315-00- ORDRE DU JOUR

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- 1- **COMPTES DE GESTION DE M. LE TRESORIER**
- 2- **BUDGET PRINCIPAL**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
- 3- **BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
- 4- **BUDGET ANNEXE DU SPANC**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
  - \* RPQS
- 5- **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
  - \* RPQS
- 6- **BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
- 7- **BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE LAUNAY**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
- 8- **BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE SAP EN AUGE**
  - COMPTE ADMINISTRATIF
- 9- **BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT**
  - \* COMPTE ADMINISTRATIF
  - \* AFFECTATION DES RESULTATS
- 10- **PRESENTATION CONSOLIDEE DES RESULTATS**
- 11- **LISTE DES MARCHES 2017**
- 12- **BILAN DES ACQUISITIONS CESSIONS**
- 13- **CONTRAT DE TERRITOIRE**
- 14- **SPANC**
- 15- **APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET GENERAL**
- 16- **FONDS DE CONCOURS**
- 17- **MODIFICATION DES STATUTS - INTERET COMMUNAUTAIRE**
- 18- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU – DELEGUE SUPPLEANT**
- 19- **SOLIHA – PERMANENCE HABITAT**
- 20- **ORDURES MENAGERES – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE DE GACE**

## **21- MOTION ORCHESRE REGIONAL DE NORMANDIE**

## **22- DIVERS**

### **ANNEXES**

- 1- COMPTE DE GESTION 2017 - BALANCE EXECUTION
- 2- COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
- 3- LISTE DES MARCHES 2017
- 4- CONTRAT DE TERRITOIRE
- 5- PROJETS DE STATUTS
- 6- INTERET COMMUNAUTAIRE

### **20180315-01 - COMPTE DE GESTION 2017 – CDC DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget PRINCIPAL de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **20180315-02 - COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DES ORDURES MENAGERES de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **20180315-03 - COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DU SPANC de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **20180315-04 - COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE L'EAU POTABLE de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **21080315-05 – COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,

Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▣ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **21080315-06 – COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE LAUNAY**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**▣ déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE LAUNAY de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **21080315-07 – COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE SAP-EN-AUGE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**▣ déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE SAP-EN-AUGE de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **21080315-08 – COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
Vu les comptes présentés par M. VANDON Damien ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes à celles du compte administratif tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

■ **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, pour le budget ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **21080315-02 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **adopte** ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget principal de la communauté de communes et arrête les comptes :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 627 120,00	1 442 239,14			184 880,86
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 407 165,00	3 350 961,87			56 203,13
014	Atténuations de produits	1 879 861,17	1 877 699,21			2 161,96
65	Autres charges de gestion courante	1 426 305,75	1 238 822,56			187 483,19
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 340 451,92</b>	<b>7 909 722,78</b>			<b>430 728,14</b>
66	Charges financières	376 221,00	240 320,53	63 502,01		72 398,46
67	Charges exceptionnelles	123 099,33	11 954,35			111 144,98
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	33 365,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 873 137,25</b>	<b>8 161 997,66</b>	<b>63 502,01</b>		<b>614 272,58</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 463 976,26				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	407 308,21	395 117,75			12 190,46
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 871 284,47</b>	<b>395 117,75</b>			<b>12 190,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 744 421,72</b>	<b>8 557 115,41</b>	<b>63 502,01</b>		<b>626 463,04</b>

Pour information (3)						
D 002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	97 999,70	99 232,60			-1 232,90
70	Produits des services, du domaine et ventes.	641 435,00	562 659,20			78 775,80
73	Impôts et taxes	7 273 917,00	7 364 125,10			-90 208,10
74	Dotations et participations	1 589 470,00	1 439 416,92			150 053,08
75	Autres produits de gestion courante	402 000,00	375 309,02			26 690,98
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 004 821,70</b>	<b>9 840 742,84</b>			<b>164 078,86</b>
76	Produits financiers		734,02			-734,02
77	Produits exceptionnels	4 000,00	43 947,76			-39 947,76
78	Reprises sur provisions (1)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 008 821,70</b>	<b>9 885 424,62</b>			<b>123 397,08</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	164 178,06	164 178,08			-0,02
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>164 178,06</b>	<b>164 178,08</b>			<b>-0,02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 172 999,76</b>	<b>10 049 602,70</b>			<b>123 397,06</b>
Pour information (3)						
R 002	Excédent de fonctionnement reporté de N	1 571 421,96				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	111 950,00	110 000,00		1 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	6 326 724,94	2 398 431,17	785 816,06	3 142 477,71
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 438 674,94</b>	<b>2 508 431,17</b>	<b>785 816,06</b>	<b>3 144 427,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	3 641,78	3 641,78		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 129 040,00	1 122 155,75		6 884,25
18	Compte de liaison : affectation ... (5)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	175 593,23			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 308 275,01</b>	<b>1 125 797,53</b>		<b>6 884,25</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)	100 000,00	3 458,45	67 841,84	28 699,71
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 846 949,95</b>	<b>3 637 687,15</b>	<b>853 657,90</b>	<b>3 180 011,67</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	164 178,08	164 178,08		-0,02
041	Opérations patrimoniales (1)	14 344,29			14 344,29
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>178 522,35</b>	<b>164 178,08</b>		<b>14 344,27</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 025 472,30</b>	<b>3 801 865,23</b>	<b>853 657,90</b>	<b>3 194 355,94</b>
	Pour information (2)				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 227 119,03			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement	2 232 948,18	140 696,75	844 738,14	1 247 513,29
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 392 787,48	760 000,00		632 787,48
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles		3 458,45		-3 458,45
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours	87 910,80	87 910,80		
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 713 646,46</b>	<b>992 066,00</b>	<b>844 738,14</b>	<b>1 876 842,32</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 154 501,24	363 148,04	611 236,36	180 116,84
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)	2 329 579,43	2 329 579,43		
138	Autres sub. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 600,00	1 600,00		5 000,00
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	2 090,00	2 199,28		-109,28
024	Produits des cessions				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 492 770,67</b>	<b>2 696 526,75</b>	<b>611 236,36</b>	<b>185 007,56</b>
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	129 511,29	29 578,29	67 841,84	32 091,16
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>7 335 928,42</b>	<b>3 718 171,04</b>	<b>1 523 816,34</b>	<b>2 093 941,04</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 463 976,26			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	397 308,21	395 117,75		2 190,46
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>2 861 284,47</b>	<b>395 117,75</b>		<b>2 190,46</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 197 212,89</b>	<b>4 113 288,79</b>	<b>1 523 816,34</b>	<b>2 096 131,50</b>



### **Chapitre 011- Charges à caractère général**

Premier budget consolidé, l'exercice a consisté à mettre en place de manière systématique en lien avec la nomenclature fonctionnelle, une comptabilité analytique par service ou par équipement, la régularisation dans l'affectation comptable de certaines dépenses (modification des articles), la prise en charge de manière directe des dépenses liées à la cantine du site scolaire de Nonant le Pin, l'harmonisation des pratiques, le recensement de tous les engagements antérieurs (contrats de location, maintenance, marché d'approvisionnement), la mise en place de la comptabilité d'engagement (dispositif nouveau pour 2 des ex-cdc).

Il a été prévu : 1 627 120 €, réalisé 1 442 239.14 €, soit un taux de réalisation de 88.63%  
En 2016, il avait été réalisé :

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Ce chapitre recouvre l'ensemble des charges de personnel des agents titulaires (transférés avec leurs droits acquis), des agents en contrat à durée indéterminée (l'année 2017 a été marquée par des situations lourdes en matière d'absentéisme et de maladie), des mises à disposition par les communes pour la gestion de certaines compétences (enfance, voirie, ...), les conventions de mise à disposition auprès de la CCI pour l'animateur économique.

2017 a été aussi marquée par l'harmonisation de certains avantages tels que : chèques restaurant, la prise en charge d'une partie des mutuelles, le choix de l'organisme social : FASDO, et la mise en place au mois de septembre de la RIFSEEP : Il a été repris les situations acquises dans les cdc historiques, avec pour objectif une harmonisation de 3 à 5 ans du régime indemnitaire.

Pour la gestion des ressources humaines, un emploi a été créé au mois de mai 2017.

Les conventions de mise à disposition des agents communaux auprès de la cdc ont été régularisées.

Il a été prévu : 3 407 165 €, réalisé 3 350 961.87 €, soit un taux de réalisation de 98.35%  
En 2016, il avait été réalisé :

### **Chapitre 014 – Atténuation de produits**

Ce chapitre est mouvementé essentiellement par 2 dépenses

- Les attributions de compensation : 988 342.21 €

La communauté de communes a décidé d'instaurer le régime de fiscalité professionnelle unique. Ce sont les sommes reversées aux communes par le biais de la validation de la CLECT, déduction faite des dépenses qu'elles ont pu transférer à la communauté de communes

- Le FNGIR, il est le résultat consolidé des 3 ex-cdc, soit 884 514 €

Il a été prévu : 1 879 861.17 €, réalisé 1 877 699.21 €, soit un taux de réalisation de 98.35%  
En 2016, il avait été réalisé :

### **Chapitre 65- Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre comporte plusieurs dépenses

- Les indemnités versées aux élus : 145 740.84 €
- Le contingent incendie ! 332 474.70 €
- La participations aux organismes : 83 825.56 €  
(PETR, Syndicats bassins versants, Orne Métropole, )
- Le reversement contingent aide sociale 350 130.21 €
- Les subventions équilibre aux ets scolaires privés 159 915.65 €
- Les subventions de fonctionnement 165 805.25 €
- 

Il a été prévu : 1 426 305.75 €, réalisé 1 238 822.56 €, soit un taux de réalisation de 86.85%  
En 2016, il avait été réalisé :

### **Chapitre 66- Charges financières**

Ce chapitre représente la charge d'intérêt de la dette

Il a été prévu : 376 221 €, réalisé en opérations réelles : 305 404.10€  
en opérations d'ordre : - 1 581.56 €

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112(2)**

Montant des ICNE de l'exercice	63 502,01	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-65 083,57	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 581,56	

L'évolution de l'encours a été la suivante en 2017 ;

Encours Début	Tirage	Amortissement	Remb. Avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts
10 619 328,91	760 000,00	1 125 349,07	0,00	0,00	304 008,49
10 253 979,83	0,00	1 131 728,99	0,00	0,00	282 011,18

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Il a été prévu : 123 099.23 €, réalisé : 11 954.35 €,

L'article 678 n'étant pas destiné à être mouvementé

**Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections**

Cela concerne :

- Les écritures d'amortissement : 391 117.75 €
- La constatation de la vente de l'ancien camion : 4 000.00 €

**RECETTES**

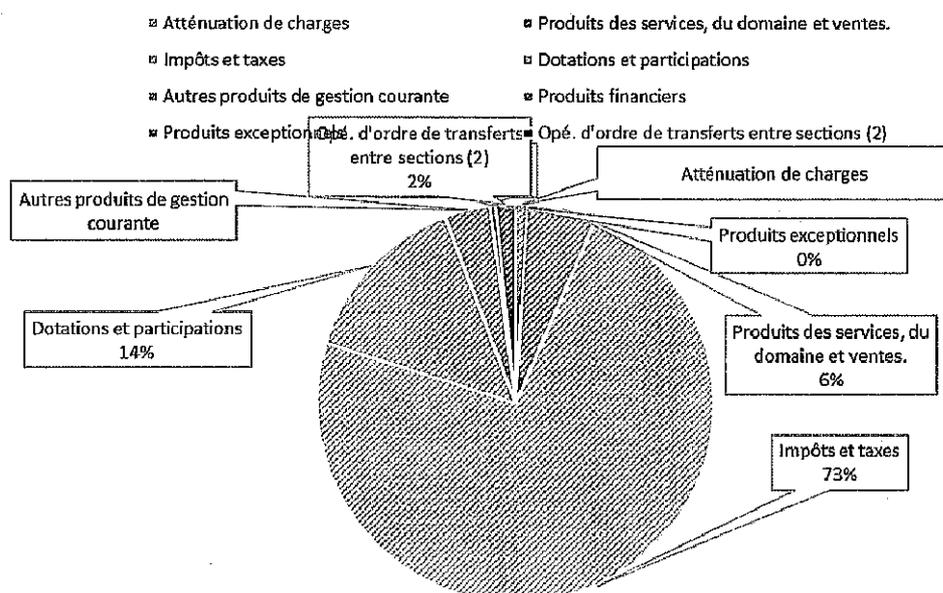
Il a été prévu pour ce premier exercice comptable : 11 744 421.72 €

Réalisé 10 049 602.70

Taux de réalisation : 85.56%

et

Excédent de fonctionnement reporté : 1 571 421.96 €



**CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES**

Ce chapitre correspond aux indemnités journalières perçues pour les absences des agents titulaires.

Il vient en déduction des charges de personnel

Il a été prévu : 97 999.70 €, réalisé : 99 232.60 €

## **Chapitre 70 – PRODUITS DES SERVICES**

Le détail de ce chapitre se décompose :

- Droits des services, celui des cantines ayant cette année le plus lourd à gérer et à régulariser (mise en place du PES ASAP, TIPI ...)
- Rémunération des services rendus par la collectivité pour le compte
  - Des communes
  - Des budgets annexes : spanc, ordures ménagères
- Recouvrement des taxes foncières des ateliers relais

70	Produits des services, du domaine et ventes ...	641 435,00	562 659,20
7024	Remboursement forfaitaire tva		828,42
7062	Redev. et droits des services - cultur.	26 800,00	23 728,17
70631	Redev. et droits des services - sportif	5 000,00	4 539,10
70632	Redev. et droits des services - loisirs	38 000,00	19 936,90
7066	Redev. et droits des services - social		5 245,15
7067	Redev. et droits des services- péri-sco.	295 375,00	286 449,40
70688	Autres prestations de services	11 800,00	10 957,78
70841	Aux budgets annexes, ccas & cais. ecoles	64 350,00	71 873,38
70845	Madispo personnel aux communes membres g	65 000,00	49 129,85
70848	Aux autres organismes	16 000,00	583,17
70872	Par les budgets annexes	6 000,00	3 070,25
70875	Rembt frais communes membres gfp	3 500,00	3 896,10
70878	Par d'autres redevables	109 610,00	82 421,53

## **Chapitre 73 – Impôts et taxes**

73	Impôts et taxes	7 273 917,00	7 364 125,10
73111	Taxes foncières et d'habitation	5 912 114,00	5 965 598,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des ent	722 222,00	722 222,00
73113	Taxes sur les surfaces commerciales	75 460,00	76 480,00
73114	Imposition forfaitaire sur les ent resea	86 848,00	92 401,00
73211	Attributions de compensations		30 155,04
73223	Fpic	477 213,00	477 213,00
7364	Prélèv. sur prod. des jeux dans casinos	60,00	56,06

Conforme aux prévisions, rôles supplémentaires

## **Chapitre 74- Dotations – participations**

Baisse sensible de l'attribution de la taxe départementale de taxe professionnelle, nouvelle répartition de la ressource

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Il s'agit pour l'essentiel, du produit des loyers des ateliers relais, du pôle de santé de Gacé, de la maison médicale du Merlerault et des autres patrimoines de la cdc

## **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Des sommes relativement importantes liées à la liquidation des associations qui géraient la compétence tourisme

## **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections**

2 lignes de recettes

- Travaux en régie
- Amortissement des subventions d'équipement

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3), (4), (5)	164 178,06	164 178,08
722	Immobilisations corporelles	62 540,76	62 540,78
777	Quote-part subv. inv. trans. cpte résultat	101 637,30	101 637,30

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le détail des opérations d'équipement sur l'exercice a été le suivant :

	Opérations d'équipement n°... (2)	6 326 724,94	2 394 061,61	879 728,80	3 052 934,53
11	Bureau de la cdc	20 515,00	18 512,89		2 002,11
112	Communication	28 557,00	3 360,00	3 540,00	21 657,00
15	Urbanisme	178 394,00	76 937,64		101 456,36
17	Haut débit sous répartiteurs	105 876,00	88 783,50	17 092,50	
203	Maison sante services le merlerault	5 000,00	1 508,45		3 491,55
32	Services techniques de la cdc	14 553,00	4 586,18	5 760,00	4 206,82
37	Tourisme	39 765,00	2 528,61		37 236,39
41	Ecoles primaires de vimoutiers	86 454,00	691,18		85 762,82
411	Ecole primaire edgar degas	200 243,77	188 799,84		11 443,93
412	Ecole nonant le pin	25 500,00	499,90		25 000,10
414	Ecole primaire ste gauburge	141 727,00	124 396,23		17 330,77
42	Ecoles maternelles de vimoutiers	840,00	840,00		
421	Ecole maternelle edgar degas	7 387,93	3 075,55		4 312,38
423	Ecole maternelle j morin merlerault	275 762,00	49 549,28	77 830,44	148 382,28
425	Ecole maternelle ste gauburge ste colomb	28 333,00			28 333,00
43	Ecole de crouttes	3 900,00	3 815,09		84,91
46	Ecole du sap	17 888,00	11 205,01		6 682,99
500	Piscine intercommunale gace	35 000,00			35 000,00
501	Pprt merlerault	170 240,00	48 960,00	123 280,00	
515	Ramii relai assistance maternelle	21 000,00			21 000,00
53	Maison de sante vimoutiers	2 013 000,00	20 761,36	117 200,40	1 875 038,24
535	Nonant le pin city stade	77 200,00	3 674,88		73 525,12
542	Stade de foot de gace	43 080,35	38 023,87		5 056,48
546	Psla de gace	23 000,00	18 822,23		4 177,77
547	Tennis vimoutiers	2 500,00			2 500,00
55	Cish enfance de pontchardon	11 000,00			11 000,00
60	Atelier 1300 m², rue g renault	113 838,00		100 256,67	13 581,33
62	Fonderie de pontchardon-crassier	47 472,39	22 711,20	24 761,19	
680	Abattoir de volailles	1 780,00			1 780,00
69	Animations economiques	5 000,00	2 060,96		2 939,04
691	Amenagement zone industrielle vimoutiers	61 415,00			61 415,00
692	Crassier de pontchardon				
696	Telecentre	780,00	779,59		0,41
70	Vehicules	50 000,00	40 200,00		9 800,00
700	Merlerault amgt bourg	22 040,00	13 640,00		8 400,00
701	Nonant le pin amgt bourg	25 000,00	1 860,00	13 740,00	9 400,00
71	Voirie	1 078 932,10	932 831,86	9 138,88	136 961,36
714	Place du sap	60 000,00		2 700,00	57 300,00
715	Arrets de cars				
717	Voirie communale gace	292 000,00	32 606,98	211 359,72	48 033,30
73	Voirie communale le merlerault	595 163,00	518 586,74	170 489,00	-93 912,74
79	Viab et amenagt ext lot sagim ste gaubur	143 026,00	117 295,99		25 730,01
80	Bibliothèque	5 000,00		2 580,00	2 420,00
81	Ecole fr musique intercommunale	247 062,40	4 156,60		242 905,80
893	Rest scolaire sap en auge	1 500,00			1 500,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 438 674,94</b>	<b>2 504 061,61</b>	<b>879 728,80</b>	<b>3 054 884,53</b>

Montant auquel il convient d'ajouter l'opération sous mandat initiée pour porter les réseaux de l'école maternelle du Merlerault.

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
4581423	Op°sous mandat ecole merit reseaux	100 000,00		67 841,84	32 158,16
4581712	Op. d'investissement sous mandat dépense		3 458,45		-3 458,45
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>100 000,00</b>	<b>3 458,45</b>	<b>67 841,84</b>	<b>28 699,71</b>

## 21080315-02B – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ constate les résultats 2017 du compte administratif du Budget principal de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>		
Résultat d'investissement antérieur reporté	-	2 227 119,03
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		1 571 421,96
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>		
<i>Dépenses d'investissement</i>		3 801 865,23
<i>Recettes d'investissement</i>		4 113 288,79
Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017		311 423,56
Résultat antérieur	-	2 227 119,03
Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001	-	1 915 695,47
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>		
<i>Dépenses d'investissement</i>		853 657,90
<i>Recettes d'investissement</i>		1 523 816,34
Solde d'exécution des restes à réaliser		670 158,44
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S'D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>		
Rappel du solde d'exécution cumulé	-	1 915 695,47
Rappel du solde des restes à réaliser		670 158,44
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	-	<b>1 245 537,03</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		8 620 617,42
<i>Recettes de fonctionnement</i>		10 049 602,70
Résultat de clôture de l'exercice 2017		1 428 985,28
Résultat antérieur		1 571 421,96
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>3 000 407,24</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>		<b>1 245 537,03</b>
<b>* Crédit du compte 1068</b>		
Affectation complémentaire en réserves		93 912,74
<b>* Crédit du compte 1068</b>		
Solde sur excédent de fonctionnement		1 660 957,47
<b>* Crédit du compte 002</b>		

■ décide d'affecter le résultat 2017 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement : Article 1068 :	1 339 449,77 €
- Solde restant à la section de fonctionnement : Art 002	1 660 957,47 €

**20180315-03 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>						<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>						<b>A3</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>						
Chap	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>		119 172,39	37 677,60	16 170,01	65 324,78
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>		119 172,39	37 677,60	16 170,01	65 324,78
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
18	Emprunts et dettes assimilées		2 199,28	2 199,28		
18	Compte de liaison : affectation ... (5)					
28	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>		2 199,28	2 199,28		
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		121 371,67	39 876,88	16 170,01	65 324,78
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)		7 355,91	2 355,81		5 000,10
041	Opérations patrimoniales (1)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		7 355,91	2 355,81		5 000,10
	<b>TOTAL</b>		128 727,58	42 232,69	16 170,01	70 324,88

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (7)				
138	Autres sub. d'invest. non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
<b>Total des recettes financières</b>					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	2 199,28			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (1)	14 798,61	14 798,61		
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>16 997,89</b>	<b>14 798,61</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>16 997,89</b>	<b>14 798,61</b>		
<b>Pour information (2)</b>					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	111 729,69			

- Les résultats de clôture du budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2017 sont donc :
- section d'investissement : - 84 295.61 €
  - section de fonctionnement : + 46 520.83 €

### Commentaire

#### **Section de fonctionnement**

L'essentiel des dépenses est :

- Le coût de collecte sur le territoire de l'ex-Pays du camembert
- Les participations à verser aux syndicats qui gèrent tout ou partie de la compétence pour le compte de la collectivité

#### **Section d'investissement**

La dépense d'équipement est liée au solde de l'opération de viabilisation sur la commune de Sainte Gauburge et à la mise en place des containers enterrés sur cette commune.

Les restes à réaliser sont liés à :

- La commande pour le renouvellement des containers OM
- L'aménagement des plateformes de Guerquesalles et Crouttes

### **20180315-03B – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES – AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ constate les résultats 2017 du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	111 729,69
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	134 494,61
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	42 232,69
<i>Recettes d'investissement</i>	14 798,61
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017</b>	- 27 434,08
Résultat antérieur	111 729,69
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>84 295,61</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	16 170,01
<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	- 16 170,01
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S<sup>D</sup>D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	84 295,61
Rappel du solde des restes à réaliser	- 16 170,01
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	-
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 519 291,29
<i>Recettes de fonctionnement</i>	1 431 317,51
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>	- 87 973,78
Résultat antérieur	134 494,61
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>46 520,83</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	-
<b>* Crédit du compte 1058</b>	
Affectation complémentaire en réserves	-
<b>* Crédit du compte 1058</b>	
Solde sur excédent de fonctionnement	46 520,83
<b>* Crédit du compte 002</b>	

■ décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

#### 20180315-4 – BUDGET ANNEXE DU SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe du SPANC de la communauté de communes et arrête les comptes :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF							II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES							A2
DEPENSES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts		Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
		(BP+DM+RAR N° 1)		Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	52 400,00		25 011,43			27 388,57
012	Charges de personnel et frais assi	40 173,00		40 172,90			0,10
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion couran	39 332,98		951,95			38 381,03
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>131 905,98</b>		<b>66 136,28</b>			<b>65 769,70</b>
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles	23 064,09		7 208,99			15 855,10
68	Dotations aux provisions (2)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>154 970,07</b>		<b>73 345,27</b>			<b>81 624,80</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>						
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre</i>	13 620,20		13 620,20			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)</i>						
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>13 620,20</b>		<b>13 620,20</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>168 590,27</b>		<b>86 965,47</b>			<b>81 624,80</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prest.	85 970,00	61 939,65			24 030,35
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	3 420,00	196,00			3 224,00
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>89 390,00</b>	<b>62 135,65</b>			<b>27 254,35</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	0,02	0,31			-0,29
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitaiton</b>		<b>89 390,02</b>	<b>62 135,96</b>			<b>27 254,06</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entr	8 099,70	8 099,70			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>8 099,70</b>	<b>8 099,70</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>97 489,72</b>	<b>70 235,66</b>			<b>27 254,06</b>
<b>Pour information (3)</b>						
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1	71 100,55				

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**A3**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>39 025,54</b>	<b>17 172,17</b>		<b>21 853,37</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>39 025,54</b>	<b>17 172,17</b>		<b>21 853,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	4 000,02			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 000,02</b>			
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)	395 197,00	234 147,00		161 050,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>438 222,56</b>	<b>251 319,17</b>		<b>182 903,37</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	8 099,70	8 099,70		
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 099,70</b>	<b>8 099,70</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>446 322,26</b>	<b>259 418,87</b>		<b>182 903,37</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>						
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
13	Subventions d'investissement	4 000,00			4 000,00	
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 000,00</b>			<b>4 000,00</b>	
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)					
106	Réserves (5)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
<b>Total des recettes financières</b>						
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	395 197,00	234 148,00		161 049,00	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>399 197,00</b>	<b>234 148,00</b>		<b>165 049,00</b>	
021	Virement de la section d'exploitation (2)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	13 620,20	13 620,20			
041	Opérations patrimoniales (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>13 620,20</b>	<b>13 620,20</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>412 817,20</b>	<b>247 768,20</b>		<b>165 049,00</b>	
<b>Pour information</b>						
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	33 505,00				

■ Les résultats de clôture du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2017 sont donc :

- section d'investissement : + 21 854.39 €
- section de fonctionnement : + 54 370.74 €

### Commentaire

#### Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se caractérisent par :

- La mutualisation du technicien sur les 2 territoires : Pays du camembert et Vallée du Merlerault
- La continuation du contrat de prestations avec EF Etudes jusqu'en 2019

#### Section d'investissement

Les opérations d'investissement ont consisté en :

- Renouvellement du véhicule de service du SPANC (voiture électrique).
- La poursuite des opérations sous mandat portés par le budget du SPANC

### 20180315-03B – BUDGET ANNEXE DU SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Où, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ constate les résultats 2017 du compte administratif du budget annexe du SPANC de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	33 505,06
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	71 100,55
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	259 418,87
<i>Recettes d'investissement</i>	247 768,20
Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017	- 11 650,67
Résultat antérieur	33 505,06
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>21 854,39</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	21 854,39
Rappel du solde des restes à réaliser	
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	86 965,47
<i>Recettes de fonctionnement</i>	70 235,66
Résultat de clôture de l'exercice 2017	- 16 729,81
Résultat antérieur	71 100,55
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>54 370,74</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-</b>
<b>* Crédit du compte 1058</b>	
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1058</b>	
<b>Solde sur excédent de fonctionnement</b>	<b>54 370,74</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

■ décide de ne pas affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement

**20180315-15 – SPANC – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS), ANNEES 2016 ET 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oüi, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu le décret N°95-635 du 6 mai 1995 concernant le RPQS annuel,

▣ Approuve les rapports d'activités RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) pour l'année 2016 des services ci-après :

- SPANC de la Communauté de communes du Pays du camembert
- SPANC de la Communauté de communes de la Région de Gacé

- SPANC de la Communauté de communes des Vallées du Merlerault

▣ Approuve le rapport d'activités RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) du service du SPANC de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour l'exercice 2017.

**20180315-05 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – COMPTE ADMINISTRATIF**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Où, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (EP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	470,00				470,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits	7 000,00	6 509,00			491,00
66	Autres charges de gestion courante	10 000,00	6 088,39			3 900,61
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 470,00</b>	<b>12 608,39</b>			<b>4 861,61</b>
68	Charges financières	4 430,00	4 359,82	36,78		37,40
67	Charges exceptionnelles	1 010,03				1 010,03
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>22 910,03</b>	<b>18 864,21</b>	<b>36,78</b>		<b>5 809,04</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	19 000,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	47 415,00	46 730,04			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M4) (4)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>66 415,00</b>	<b>46 730,04</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>89 328,03</b>	<b>63 694,25</b>	<b>36,78</b>		<b>5 809,04</b>
53 731,03						
RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (EP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	60 000,00	66 749,64			-16 749,64
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>60 000,00</b>	<b>66 749,64</b>			<b>-16 749,64</b>
78	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>60 000,00</b>	<b>66 749,64</b>			<b>-16 749,64</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>60 000,00</b>	<b>66 749,64</b>			<b>-16 749,64</b>
Pour information (3)						
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		39 328,03				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	120 000,00			120 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	120 000,00	99 126,96		20 873,04
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>240 000,00</b>	<b>99 126,96</b>		<b>140 873,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	3 281,00	3 281,00		
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>3 281,00</b>	<b>3 281,00</b>		
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>243 281,00</b>	<b>102 407,96</b>		<b>140 873,04</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)	34 000,00	17 684,02		16 315,98
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>34 000,00</b>	<b>17 684,02</b>		<b>16 315,98</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>277 281,00</b>	<b>120 091,98</b>		<b>157 189,02</b>
Pour information					
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	108 737,95			108 737,95
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>108 737,95</b>			<b>108 737,95</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	34 000,00	17 684,02		16 315,98
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>34 000,00</b>	<b>17 684,02</b>		<b>16 315,98</b>
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>142 737,95</b>	<b>17 684,02</b>		<b>125 053,93</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	19 000,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	47 415,00	46 730,04		
041	Opérations patrimoniales (2)	34 000,00	17 684,02		16 315,98
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>100 415,00</b>	<b>64 414,06</b>		<b>16 315,98</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>243 152,95</b>	<b>82 098,08</b>		<b>141 369,91</b>
Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	34 128,05			

■ Les résultats de clôture du budget annexe de l'EAU pour l'exercice 2017 sont donc :

- section d'investissement : - 3 865,85 €
- section de fonctionnement : + 42 343,54 €

## Commentaire

La CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault a décidé de rétrocéder la compétence Eau et assainissement au 31 décembre 2017.

Les opérations d'investissement ont été les suivantes :

- Renouvellement des canalisations d'eau sur la commune d'Echauffour
- Renouvellement de canalisations sur la commune de Ste Gauburge.

Ces dépenses avaient été initiées par la cdc historique du Merlerault.

### **20180315-04B – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DES RESULTAT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ constate les résultats 2017 du compte administratif du budget annexe de l'EAU de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	34 128,05
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	39 325,03
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Dépenses d'investissement	120 091,98
Recettes d'investissement	82 098,08
Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017	- 37 993,90
Résultat antérieur	34 128,05
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	<b>3 865,85</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	<b>-</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S<sup>D</sup>D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	3 865,85
Rappel du solde des restes à réaliser	
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
Dépenses de fonctionnement	63 731,03
Recettes de fonctionnement	66 749,54
Résultat de clôture de l'exercice 2017	3 018,51
Résultat antérieur	39 325,03
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>42 343,54</b>

■ dit que le résultat du budget après clôture du budget annexe sera versé au Syndicat de l'EAU du MERLERAULT qui exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence EAU pour le compte des 4 communes

**20180315-18 – EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS), ANNEES 2016 ET 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement de la comptabilité publique,  
 Vu le décret N°95-635 du 6 mai 1995 concernant le RPQS annuel,

■ **Approuve** le rapport d'activités RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) du service de l'eau potable de la Communauté de communes des Vallées du Merlerault pour l'exercice 2016.

■ **Approuve** le rapport d'activités RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service) du service de l'eau potable de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pour l'exercice 2017.

**20180315-06 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **adopte** ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT de la communauté de communes et arrête les comptes :

<b>SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES</b>							<b>A2</b>
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts		Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
		(BP+DM+RAR N-1)		Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général						
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	10,00		0,40			9,60
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10,00</b>		<b>0,40</b>			<b>9,60</b>
66	Charges financières	9 720,00		8 164,42			1 555,58
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (2)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>9 730,00</b>		<b>8 164,82</b>			<b>1 565,18</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)						
042	Opé. d'ordre de transfert ent	821 938,38		821 938,38			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitatio</b>		<b>821 938,38</b>		<b>821 938,38</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>831 668,38</b>		<b>830 103,20</b>			<b>1 565,18</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...		85 488,00			-85 488,00
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	10,00				10,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10,00</b>	<b>85 488,00</b>			<b>-85 478,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>10,00</b>	<b>85 488,00</b>			<b>-85 478,00</b>
042	Opé. d'ordre de transferts en	831 658,38	744 615,20			87 043,18
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>831 658,38</b>	<b>744 615,20</b>			<b>87 043,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>831 668,38</b>	<b>830 103,20</b>			<b>1 565,18</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**A3**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des opérations d'équipement</b>					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	35 580,00	35 578,17		1,83
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>35 580,00</b>	<b>35 578,17</b>		<b>1,83</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>35 580,00</b>	<b>35 578,17</b>		<b>1,83</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)		744 615,20		
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>744 615,20</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>35 580,00</b>	<b>780 193,37</b>		<b>1,83</b>
<b>Pour information</b>					
D'001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		520 924,92			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	566 224,92			566 224,92
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>566 224,92</b>			<b>566 224,92</b>
10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>					
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>566 224,92</b>			<b>566 224,92</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	821 938,38	821 938,38		
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>821 938,38</b>	<b>821 938,38</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>1 388 163,30</b>	<b>821 938,38</b>		<b>566 224,92</b>

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE BEAUMONT pour l'exercice 2017 sont donc :

■ section d'investissement :	- 479 179,91 €
■ section de fonctionnement :	+ 0,00 €

#### Commentaire

##### Section de fonctionnement

Ce budget a été mouvementé par la vente d'une parcelle de terrain à la société DSK, pour une valeur HT de 85 488,00 € HT

##### Section d'investissement

La collectivité s'acquitte cependant de la dette liée à la constitution du stocks : acquisition terrains + viabilisation. Elle vient alimenter le déficit global de ce budget

#### AFFECTATION DU RESULTAT :

- Le résultat sera apuré au fur et à mesure des ventes des terrains de cette zone d'activité.

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 520 924,92
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	780 193,37
<i>Recettes d'investissement</i>	821 938,38
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017</b>	- 41 745,01
Résultat antérieur	- 520 924,92
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	- 479 179,91
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 479 179,91
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	830 103,20
<i>Recettes de fonctionnement</i>	830 103,20
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>	-
Résultat antérieur	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>	-

#### **20180315-06 – BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE LAUNAY – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **adopte** ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE LAUNAY de la communauté de communes et arrête les comptes :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES							A2
DEPENSES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général	286 101,00	21 428,00			284 673,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	10,00				10,00	
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>286 111,00</b>	<b>21 428,00</b>			<b>264 683,00</b>	
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (2)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>286 111,00</b>	<b>21 428,00</b>			<b>264 683,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement (4)						
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	113 283,89	113 283,89				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M 44) (4)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>113 283,89</b>	<b>113 283,89</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>399 394,89</b>	<b>134 711,89</b>			<b>264 683,00</b>	
RECETTES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)	
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12		
013	Atténuation de charges						
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	160 587,84				160 587,84	
73	Produits issus de la fiscalité (5)						
74	Subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante	10,00				10,00	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>160 597,84</b>				<b>160 597,84</b>	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)						
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>160 597,84</b>				<b>160 597,84</b>	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	238 787,05	134 711,89			87 043,18	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)						
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>238 787,05</b>	<b>134 711,89</b>			<b>87 043,18</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>399 394,89</b>	<b>134 711,89</b>			<b>247 641,02</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (3)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45.1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)		238 797,05	134 711,89		
041	Opérations patrimoniales (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>238 797,05</b>	<b>134 711,89</b>		
	<b>TOTAL</b>		<b>238 797,05</b>	<b>134 711,89</b>		
	<b>Pour information</b>					
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1		113 283,89			
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		238 797,05			238 797,05
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>238 797,05</b>			<b>238 797,05</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)					
106	Réserves (5)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>238 797,05</b>			<b>238 797,05</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)		113 283,89	113 283,89		
041	Opérations patrimoniales (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>113 283,89</b>	<b>113 283,89</b>		
	<b>TOTAL</b>		<b>352 080,94</b>	<b>113 283,89</b>		<b>238 797,05</b>

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE LAUNAY pour l'exercice 2017 sont donc :

■ section d'investissement :	- 134 711,89 €
■ section de fonctionnement :	+ 0,00 €

**Commentaire :**

En cours, le projet de viabilisation de la zone d'activité.

Ont été payés les frais d'honoraires du maître d'œuvre, les travaux seront réalisés après acceptation du dossier loi sur l'eau en cours d'instruction.

**AFFECTATION DU RESULTAT :**

- Le résultat sera apuré au fur et à mesure des ventes des terrains de cette zone d'activité.
- Il sera abondé également du montant des travaux de viabilisation.

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 113 283,89
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	134 711,89
<i>Recettes d'investissement</i>	113 283,89
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017</b>	- <b>21 428,00</b>
Résultat antérieur	- 113 283,89
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	- <b>134 711,89</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 134 711,89
Rappel du solde des restes à réaliser	-
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	134 711,89
<i>Recettes de fonctionnement</i>	134 711,89
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>	-
Résultat antérieur	-
<b>RESULTAT CUMULE</b>	-

**20180315-10 – BUDGET ANNEXE DE SAP-EN-AUGE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **adopte** ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE SAP EN AUGÉ de la communauté de communes et arrête les comptes :

SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES							A2
DEPENSES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)	
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12		
011	Charges à caractère général	10 010,00				10 010,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante						
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>10 010,00</b>				<b>10 010,00</b>	
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux provisions (2)						
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)						
022	Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>10 010,00</b>				<b>10 010,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement (4)						
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	80 793,18				80 793,18	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)						
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>80 793,18</b>				<b>80 793,18</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>90 803,18</b>				<b>90 803,18</b>	
RECETTES D'EXPLOITATION							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)	
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12		
013	Atténuation de charges						
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...						
73	Produits issus de la fiscalité (5)						
74	Subventions d'exploitation						
75	Autres produits de gestion courante	10,00				10,00	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10,00</b>				<b>10,00</b>	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)						
<b>Total des recettes réelles d'exploitaiton</b>		<b>10,00</b>				<b>10,00</b>	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	90 793,18				90 793,18	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)						
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>90 793,18</b>				<b>90 793,18</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>90 803,18</b>				<b>90 803,18</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000,00			10 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 000,00</b>			<b>10 000,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>			<b>10 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	80 793,18			80 793,18
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>80 793,18</b>			<b>80 793,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>90 793,18</b>			<b>90 793,18</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 000,00			10 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 000,00</b>			<b>10 000,00</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	<b>Total des recettes financières</b>				
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 000,00</b>			<b>10 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	80 793,18			80 793,18
041	Opérations patrimoniales (2)				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>80 793,18</b>			<b>80 793,18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>90 793,18</b>			<b>90 793,18</b>

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DE SAP-EN-AUGE pour l'exercice 2017 sont donc :

▣ section d'investissement : - 0 €  
 ▣ section de fonctionnement : + 0 €

#### Commentaire

Il n'y a pas eu de mouvements comptables pour ce budget.

**20180315-08B – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oüi, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ adopte ainsi qu'il suit les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT de la communauté de communes et arrête les comptes :

SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts {BP+DM+RAR N-1}	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés {1}
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	21 075,19	8 652,02			12 423,17
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
05	Autres charges de gestion courante					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>21 075,19</b>	<b>8 652,02</b>			<b>12 423,17</b>
06	Charges financières	3 604,52	2 970,32	314,15		320,05
07	Charges exceptionnelles	15 198,27				15 198,27
08	Dotations aux provisions {2}					
09	Impôts sur les bénéfices et assimilés {3}					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>39 877,98</b>	<b>11 622,34</b>	<b>314,15</b>		<b>27 941,49</b>
023	Virement à la section d'investissement {4}	15 290,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections {4}	1 455,00	1 454,53			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) {4}					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>16 745,00</b>	<b>1 454,53</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>56 622,98</b>	<b>13 076,87</b>	<b>314,15</b>		<b>27 941,49</b>
				<b>13 391,02</b>		

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...		8 521,00			-8 521,00
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	30 148,20			-148,20
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>30 000,00</b>	<b>38 667,20</b>			<b>-6 667,20</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>30 000,00</b>	<b>38 667,20</b>			<b>-6 667,20</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					87 043,18
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						<b>87 043,18</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 000,00</b>	<b>38 667,20</b>			<b>80 375,98</b>
Pour information (3)						
R.002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		21 622,98				

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

**A3**

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	7 193,00			7 193,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>7 193,00</b>			<b>7 193,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	9 552,00	9 551,02		0,98
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 552,00</b>	<b>9 551,02</b>		<b>0,98</b>
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>16 745,00</b>	<b>9 551,02</b>		<b>7 193,98</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>16 745,00</b>			<b>7 193,98</b>
Pour information					
D.001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		7 772,57			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)	7 772,57			7 772,57
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
<b>Total des recettes financières</b>		7 772,57			7 772,57
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 772,57</b>			<b>7 772,57</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	15 290,00			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	1 455,00	1 454,53		
041	Opérations patrimoniales (2)				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>16 745,00</b>	<b>1 454,53</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>24 517,57</b>	<b>1 454,53</b>		<b>7 772,57</b>

■ Les résultats de clôture du budget annexe de la ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT pour l'exercice 2017 sont donc :

■ section d'investissement :	- 15 869.06 €
■ section de fonctionnement :	+ 52 671.73 €

### 20180315-09B - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DU MOULIN A VENT - AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ constate les résultats 2017 du compte administratif du Budget annexe de la Zone artisanale du Moulin à vent de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>POUR MÉMOIRE RESULTATS N-1</b>	
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 7 772,57
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	29 395,55
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	9 551,02
<i>Recettes d'investissement</i>	1 454,53
<b>Solde d'exécution de la clôture de l'exercice 2017</b>	- 8 096,49
Résultat antérieur	- 7 772,57
<b>Solde d'exécution cumulé à reporté au BP - Chap 001</b>	- 15 869,06
<b>RESTES A REALISER AU 31-12-2017</b>	
<i>Dépenses d'investissement</i>	
<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>Solde d'exécution des restes à réaliser</b>	-
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA S°D'INVESTISSEMENT AU 31-12</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 15 869,06
Rappel du solde des restes à réaliser	
<b>BESOIN NET DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	13 391,02
<i>Recettes de fonctionnement</i>	36 667,20
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2017</b>	<b>23 276,18</b>
Résultat antérieur	29 395,55
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>52 671,73</b>
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	<b>15 869,06</b>
<b>Affectation complémentaire en réserves</b>	
<b>* Crédit du compte 1068</b>	
<b>Solde sur excédent de fonctionnement</b>	<b>36 802,67</b>
<b>* Crédit du compte 002</b>	

■ décide d'affecter le résultat 2017 de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement :	Article 1068	15 869,06 €
- Solde restant à la section de fonctionnement :	Art 002	36 802,57 €

**20180315-11 – CONSOLIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
 Oüi, l'exposé de Madame la Présidente,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ prend acte des résultats consolidés des budgets de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

<b>Budget principal</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde hors restes</b>
Dépenses		8 620 617,42		
Recettes	1 571 421,96	10 049 602,70		
Solde	1 571 421,96	1 428 985,28		3 000 407,24
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>1 339 449,77</b>
<b>Solde disponible BP 2018</b>				<b>1 660 957,47</b>
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	2 227 119,03	3 801 865,23	853 657,90	
Recettes		4 113 288,79	1 523 816,34	
Solde	- 2 227 119,03	311 423,56	670 158,44	- 1 245 537,03
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>1 245 537,03</b>
<b>Budget annexe des ordures ménagères</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		1 519 291,29		
Recettes	134 494,61	1 431 317,51		
Solde	134 494,61	- 87 973,78		46 520,83
<b>Affectation excédent fonct°</b>				
<b>Solde disponible BP 2018</b>				<b>46 520,83</b>
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		42 232,69	16 170,01	
Recettes	111 729,69	14 798,61		
Solde	111 729,69	- 27 434,08	- 16 170,01	68 125,60
<b>Affectation excédent fonct°</b>				-
<b>Budget annexe du SPANC</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		86 965,47		
Recettes	71 100,55	70 235,66		
Solde	71 100,55	- 16 729,81		54 370,74
<b>Affectation excédent fonct°</b>				
<b>Solde disponible BP 2018</b>				
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		259 418,87	-	
Recettes	33 505,06	247 768,20		
Solde	33 505,06	- 11 650,67	-	21 854,39
<b>Affectation excédent fonct°</b>				-

<b>Budget annexe zone artisanale de Beaumont</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		830 103,20		
Recettes	-	830 103,20		
Solde	-	-		-
<b>Affectation excédent fonct°</b>				
Solde disponible BP 2018				
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	520 924,92	780 193,37	-	
Recettes		821 938,38		
Solde	- 520 924,92	41 745,01	-	- 479 179,91
<b>Affectation excédent fonct°</b>				-
<b>Budget annexe zone artisanale de Launay</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		134 711,89		
Recettes	-	134 711,89		
Solde	-	-		-
<b>Affectation excédent fonct°</b>				
Solde disponible BP 2018				
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	113 283,89	134 711,89	-	
Recettes		113 283,89		
Solde	- 113 283,89	- 21 428,00	-	- 134 711,89
<b>Affectation excédent fonct°</b>				-
<b>Budget annexe zone artisanale de Sap en auge</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses				
Recettes	-			
Solde	-	-		-
<b>Affectation excédent fonct°</b>				
Solde disponible BP 2018				
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	-		-	
Recettes				
Solde	-	-	-	-
<b>Affectation excédent fonct°</b>				-

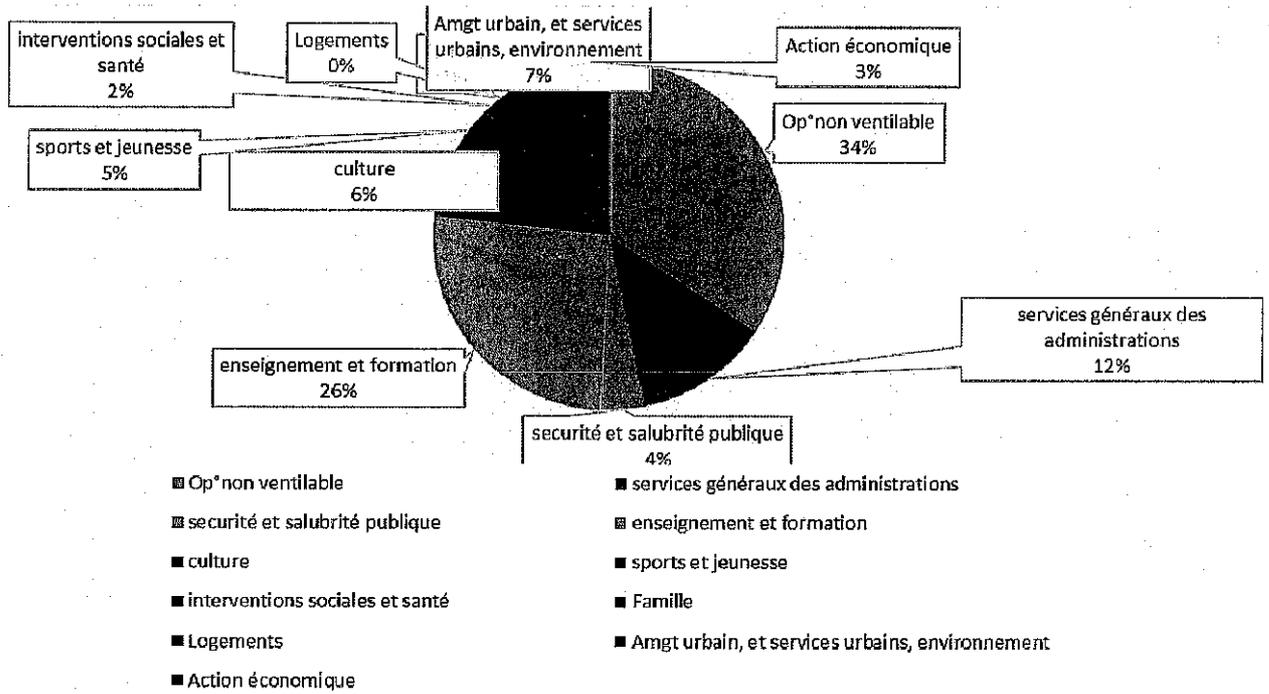
<b>Budget annexe zone artisanale du Moulin à vent</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		13 391,02		
Recettes	29 395,55	36 667,20		
Solde	29 395,55	23 276,18		52 671,73
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>15 869,06</b>
Solde disponible BP 2018				36 802,67
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	7 772,57	9 551,02	-	
Recettes		1 454,53		
Solde	- 7 772,57	- 8 096,49	-	- 15 869,06
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>15 869,06</b>
<b>Budgets consolidés de la cdc VAM, hors budget annexe EAU</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	-	11 205 080,29	-	-
Recettes	1 806 412,67	12 552 638,16	-	
Solde	1 806 412,67	1 347 557,87		3 153 970,54
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>1 355 318,83</b>
Solde disponible BP 2018				1 744 280,97
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	2 869 100,41	5 027 973,07	869 827,91	-
Recettes	145 234,75	5 312 532,40	1 523 816,34	-
Solde	- 2 723 865,66	284 559,33	653 988,43	- 1 785 317,90
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>1 355 318,83</b>

<b>Budget annexe de l'Eau</b>				
<b>Fonctionnement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses		63 731,03		
Recettes	39 325,03	66 749,54		
Solde	39 325,03	3 018,51		42 343,54
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>-</b>
Solde disponible BP 2018				42 343,54
<b>Investissement</b>	<b>Solde n-1</b>	<b>Réalisé</b>	<b>R a réaliser</b>	<b>Solde</b>
Dépenses	-	120 091,18	-	
Recettes	34 128,05	82 098,08		
Solde	34 128,05	- 37 993,10	-	- 3 865,05
<b>Affectation excédent fonct°</b>				<b>-</b>

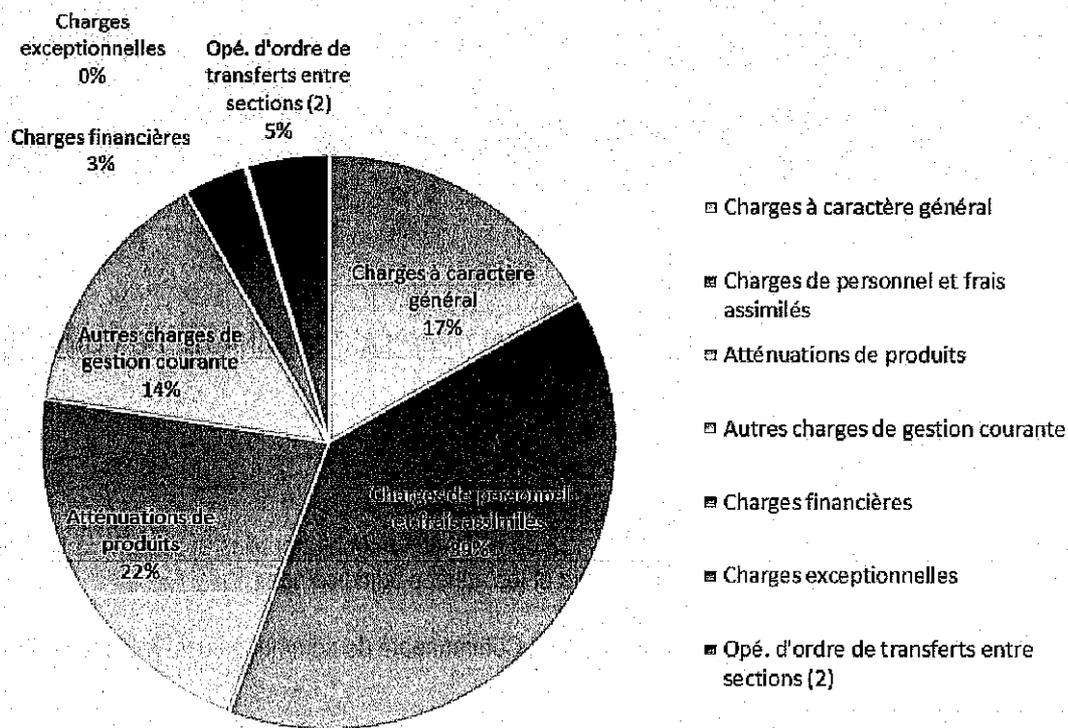
■ prend acte des ratios portant sur le budget principal

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES						A	
<b>Informations statistiques</b>						<b>Valeurs</b>	
Population totale (colonne h du recensement INSEE)						15 944	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i> )							
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :							
.....							
.....							
<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>				<b>Valeurs par hab.</b>		<b>Moyennes nationales du potentiel</b>	
<b>Fiscal</b>		<b>Financier</b>		<b>(population DGF)</b>		<b>financier par habitant de la strate</b>	
<b>Informations financières - ratios (2)</b>				<b>Valeurs communales</b>		<b>Moyennes nationales de la strate (3)</b>	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population			511,92			
2	Produit des impositions directes/population			461,87			
3	Recettes réelles de fonctionnement/population			620,01			
4	Dépenses d'équipement brut/population			157,33			
5	Encours de dette/population			10 389 279,91			
6	DGF/population			64,86			
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)			39,18%			
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)						
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)						
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)			94,56%			
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)			23,40%			
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)			1,05			

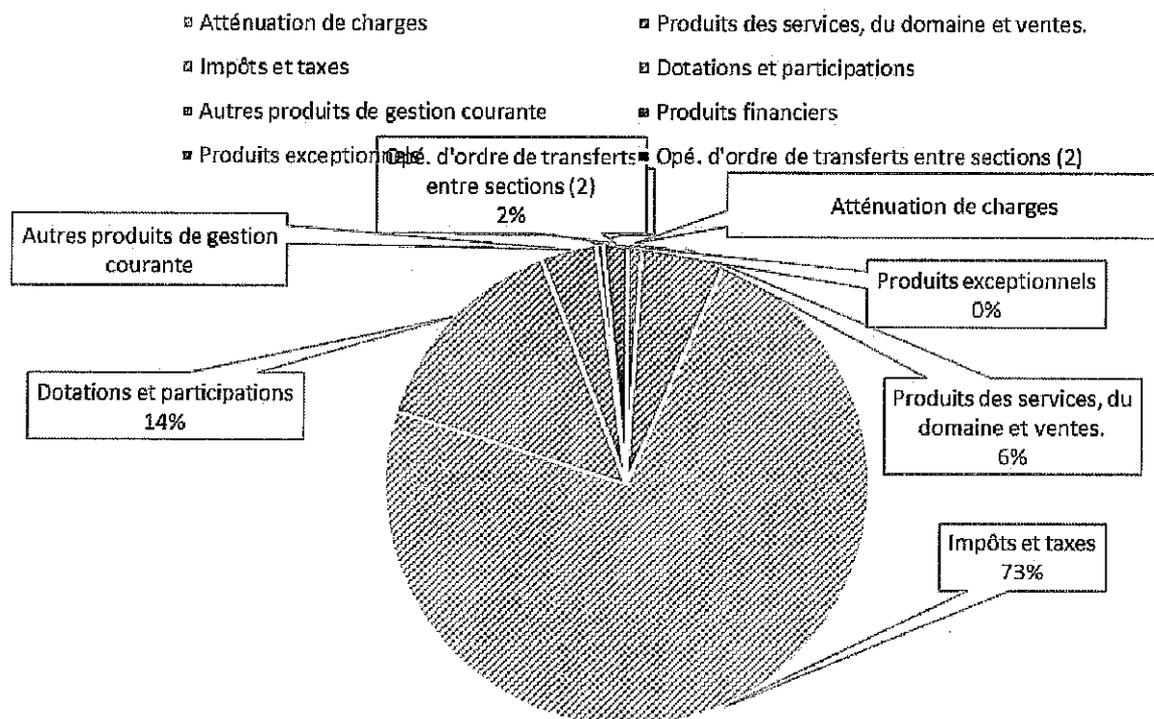
■ prend acte de l'évolution fonctionnelle des postes de dépenses



■ prend acte de la répartition des différents postes de dépenses



■ prend acte de la répartition des différents postes de recettes



■ prend acte de l'évolution de la dette au cours de l'exercice 2017

Encours Début	Tirage	Amortissement	Remb. Avec Flux	Remb. sans Flux	Intérêts
10 619 328,91	760 000,00	1 125 349,07	0,00	0,00	304 008,49
10 253 979,83	0,00	1 131 728,99	0,00	0,00	282 011,18

**20180315-28 – LISTE DES MARCHES CONCLUS OU REPRIS EN 2017 PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les années adjudicatrices,

■ prend acte de la liste des marchés conclus et repris en 2017 par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

LISTE DES MARCHES :

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
17ELECTVM	1	TIE1700266	ECOLE PRIM	18 889,88
			ECOLE PRIMAIRE STE GAUBURGE	18 889,88
			DESCHAMPS	18 889,88
17MACOCA	1	TIE1700481	ECOLE PRIM	33 081,40
			ECOLE PRIMAIRE STE GAUBURGE	33 081,40
			TOMASI	33 081,40
17MACONN	1	TIE1700020	CHAUFFERIE	13 314,94
			CHAUFFERIE BOIS EDGAR DEGAS	13 314,94
			ENTREPRISE QUERU ALAIN	13 314,94
17METALLE	1	TIE1700022	ECOLE PRIM	8 050,20
			ECOLE PRIMAIRE STE GAUBURGE	8 050,20
			LA FORGE DE LA VALLEE	8 050,20
17MOAMPRI	1	TIE1700510	MO AMENAGE	9 102,62
			MO AMENAGEMENT COUR PRIM STE GAUBURGE	9 102,62
			SOGETI INGENIERIE	9 102,62
17MOECOC	1	TIE1700514	MO ECOLE E	92 964,00
			MO ECOLE ET CANTINE LE MERLERAULT	92 964,00
			SICA NORMANDIE	92 964,00
17MOEXTEC	1	TIE1700514	MO AMENAGT	13 716,00
			MO AMENAGT EXT VOIRIE ECOLE LE MERLEAU	13 716,00
			SICA NORMANDIE	13 716,00
17MOLOGTS	1	TIE1700510	SOGETI MO	9 072,00
			SOGETI MO VIAB ET AMEN EXT LOT SAGIM STE	9 072,00
			SOGETI INGENIERIE	9 072,00
17PEINTURE	1	TIE1700493	ECOLE PRIM	11 252,47
			ECOLE PRIMAIRE STE GAUBURGE	11 252,47
			L'AIGLE PEINTURE	11 252,47
17PLOMCHA	1	TIE1700266	ECOLE PRIM	19 405,52
			ECOLE PRIMAIRE STE GAUBURGE	19 405,52
			DESCHAMPS	19 405,52
17PPRTMER	1	TIE0600118	CONVENTION	70 440,00
			CONVENTION ANIMATION PPRT LE MERLERAULT	70 440,00
			SOLHA- ARIM DES PAYS NORMANDS	70 440,00
17PSLAELE	1	TIE1701052	2017 PSLA	9 504,00
			2017 PSLA VIMT BET ELECTRICITE	9 504,00
			P-S-L ELECTRICITE	9 504,00
17PSLAMO	1	TIE1701040	2017 PSLA	77 803,20
			2017 PSLA VIMT M OEUVRE	77 803,20
			ATELIER D'ORCHAMP	77 803,20

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
2017BERME	1	TIE1700809	FAUCHAGE E	4 669,86
			FAUCHAGE EPARAGE VOIES COM LOT 5	4 669,86
			LEMOINE STEPHANE	4 669,86
2017BERM5	1	TIE0900234	FAUCHAGE-EP	5 140,50
			FAUCHAG-EPARAGE VOIES COM LOT2-37.25 KM	5 140,50
			COEURET ELAGAGE	5 140,50
2017BERM6	1	TIE0801148	FAUCHAGE-E	6 075,53
			FAUCHAGE-EPARAGE VOIES COM LOT 3-40.51K	6 075,53
			YVER JEROME	6 075,53
2017BROY1	1	TIE1700654	BROYAGE-EL	15 541,62
			BROYAGE-ELAGAGE VOIES COM LOT 1	15 541,62
			FOUQUET ELAGAGE	15 541,62
2017BROY2	1	TIE1700653	BROYAGE-EL	21 034,45
			BROYAGE-ELAGAGE VOIES COM LOT 2	21 034,45
			DUVAL JEAN-DOMINIQUE	21 034,45
2017BROY4	1	TIE1700809	BROYAGE-EL	10 517,22
			BROYAGE-ELAGAGE VOIES COM LOT 2	10 517,22
			LEMOINE STEPHANE	10 517,22
2017CISETP	1	TIE1700590	CONDUITES	82 788,00
			CONDUITES AEP BOURG ECHAUFFOUR	82 788,00
			CISE TP	82 788,00
2017GACEV	1	TIE0400010	2017 PROGR	240 942,12
			2017 PROGRAMME VOIRIE CDC GACE	240 942,12
			COLAS ILE DE FRANCE	240 942,12
2017MOAEP	1	TIE1700510	M.O.CONDUI	5 760,00
			M.O.CONDUITES AEP A ECHAUFFOUR	5 760,00
			SOGETI INGENIERIE	5 760,00
2017TRANS	1	TIE0800444	TRANS GACE	0,00
			TRANS GACE BUS	0,00
			DELORT SARL	0,00

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
17PSLAOPC	1	TIE1701040	2017 PSLA	18 000,00
			2017 PSLA OPC	18 000,00
			ATELIER D'ORCHAMP	18 000,00
17PSLASTR	1	TIE1701043	2017 PSLA	6 858,00
			2017 PSLA VIMT BET TECHNIQUE STRUCTURE	6 858,00
			CREAHOME INGENIERIE	6 858,00
17PSLATHE	1	TIE1701053	2017 PSLA	13 834,80
			2017 PSLA VIMT ETUDE THERMIQUE	13 834,80
			SAISON PARAGOT	13 834,80
17SOUSTRA	1	TIE1700511	CLOSYSTEM	6 396,00
			CLOSYSTEM AMEN COUR PRIM STE GAUBURGE	6 396,00
			CLOSYSTEM	6 396,00
17TERRASS	1	TIE1700019	CHAUFFERIE	5 222,40
			CHAUFFERIE BOIS EDGAR DEGAS	5 222,40
			LOUVEAU T.P.	5 222,40
17VOIRIE	1	TIE1700490	VOIRIE 201	338 041,18
			VOIRIE 2017 LE MERLERAULT	338 041,18
			COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	338 041,18
17VRDLOGT	1	TIE1700513	TRIFAUT A	320 840,78
			TRIFAUT AMENAGT EXT LOT SAGIM STE GAUBU	320 840,78
			TRIFAUT	320 840,78
2017NONAN	1	TIE1700510	2017 NONAN	15 600,00
			2017 NONANT AMGT BOURG	15 600,00
			SOGETI INGENIERIE	15 600,00
2017API	1	TIE1700006	FOURNITURE	0,00
			FOURNITURE DE REPAS	0,00
			API RESTAURATION	0,00
2017BERME	1	TIE0800091	FAUCHAGE-E	7 694,06
			FAUCHAGE-EPARAGE LOT 1	7 694,06
			BERTHELOT	7 694,06
2017BERME	1	TIE0900234	FAUCHAGE-E	8 090,94
			FAUCHAGE-EPARAGE VOIES COM LOT 4	8 090,94
			COEURET ELAGAGE	8 090,94
2017BERME	1	TIE1700652	FAUCHAGE-E	10 424,17
			FAUCHAGE-EPARAGE VOIES COM LOT 6	10 424,17
			GOURIO GERARD	10 424,17
2017BERME	1	TIE1700653	FAUCHAG-EP	9 339,72
			FAUCHAG-EPARAGE VOIES COM LOT 5	9 339,72
			DUVAL JEAN-DOMINIQUE	9 339,72

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
16VOIRIE	1	TIE0400010	PROGRAMME PROGRAMME VOIRIE 2016-2017-2018 COLAS ILE DE FRANCE	1 838 041,08 1 838 041,08 1 838 041,08

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
PLUIARCHI	1	TIE1500157	PLUI STRAT PLUI STRATEGIE TERRITORIALE POLITIQUE HA ARCHITOUR architectes associés	162 510,00 162 510,00 162 510,00
PLUIAVL	1	TIE1500160	PLUI SUIVI PLUI SUIVI JURIDIQUE AVL AVOCATS SELARL	6 300,00 6 300,00 6 300,00
PLUIEDATE	1	TIE1600003	PLUI CONSE PLUI CONSEIL POLITIQUES PUBLIQUES ET DEV EDATER SAS	47 610,00 47 610,00 47 610,00
PLUIGAMA	1	TIE1500159	PLUI DEMAR PLUI DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE GAMA Environnement	53 640,00 53 640,00 53 640,00
PLUIGB	1	TIE1300145	PLUI NUMER PLUI NUMERISATION SIG G.B INFOGRAPHIE SARL	10 200,00 10 200,00 10 200,00
RLPIARCHI	1	TIE1500157	REGLEMENT REGLEMENT LOCAL PUBLICITE INTERCO ARCHITOUR architectes associés	21 900,00 21 900,00 21 900,00

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
AVAPARCHI	1	TIE1500157	AVAP ARCHI AVAP ARCHITECTURE ET URBANISME ARCHITOUR architectes associés	18 924,00 18 924,00 18 924,00
AVAPCOHIN	1	TIE1500232	AVAP ARCHI AVAP ARCHITECTE DU PATRIMOINE COHIN LAURENT	14 280,00 14 280,00 14 280,00

Marché	Lot	Tiers	Libellé	Montant
OM18MOCA	1	TIE1200153	MISSION MO MISSION MO PLATEFORME OM CAMEMBERT ABAC-GEO GEOMETRES EXPERTS	6 936,00 6 936,00 6 936,00

#### 20180315-27 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSION 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Où, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.224-1 – Alinéa 3,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1

- prend acte des acquisitions et cessions réalisées par la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault pendant l'année 2017.

Désignation du bien	Localisation	Parcelle	Identité acquéreur	Date de délibération	Montant acquisition	Montant cession
Aire autoroute	Gacé	ZE 40 à ZE 48	CDC VAM	27/12/2016	1748,61 €	
Parcelle	Croisilles	B 206	DSK	04/07/2017		85 488,00 €

#### 20180315-13 – CONTRAT DE TERRITOIRE

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'elle l'a autorisée à contractualiser avec le PETR P2AO pour la mise en place du contrat de territoire avec la Région Normandie.

Après avoir rencontré les différents partenaires financiers que sont : l'Etat, le conseil départemental, les communes, la Région,

*Et après discussion tant auprès du bureau que de la commission des finances  
Il peut être proposée à l'assemblée le programme pluri-annuel d'investissement suivant.  
Il convient pour certains programmes de prendre rang, les enveloppes définitives seront adoptées au moment de la  
finalisation des projets.*

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les financements possibles des différents partenaires,

Vu les propositions des communes ou portées par les CDC historiques,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **décide** de retenir les programmes suivants pour être retenus dans le Contrat de territoire avec la Région Normandie.





Mme Nelly NOGUES dit que le projet « Gendarmerie de Gacé » est normalement porté par la Ville de Gacé, cependant ce projet est porté par la CDC afin de bénéficier de la DETR à hauteur de 50% du coût des travaux. La participation financière de la ville de Gacé sera versée sous forme de fonds de concours.

Mme Marie-Thérèse MAYZAUD dit que toutes les actions ne seront pas forcément retenues. Il faut échelonner ces travaux d'un point de vue financier et également du personnel.

Mme Marie-Thérèse MAYZAUD dit que le projet « Aire de grand passage » est une compétence qui incombe aux communautés de communes. Il doit y en avoir un par département. Ce sujet est en cours de discussion avec les services de l'Etat. Le coût devrait être nul puisque participation des autres collectivités.

### **20180315-30 – SPANC – OPERATION SOUS MANDAT**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu la délibération du 20 juin 2018 et du 12 décembre 2018, sollicitant la mise en place d'une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation sur l'ensemble du territoire,

■ **Sollicite** le financement de l'Agence de l'Eau à son taux maximum pour le financement des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

■ **La Communauté de communes s'engage** via son service public d'assainissement non collectif à jouer un rôle de pilotage, de coordination et de relais financiers entre les particuliers et les différents financeurs, eu égard aux éventuels programmes subventionnés qui seront mis en place. La Communauté de communes aidera à l'instruction des dossiers individuels de demande de subvention.

### **20180315-31 – APUREMENT DU COMPTE 1069 DU BUDGET GENERAL**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la demande de Monsieur le Trésorier en date du 31 janvier 2018, selon laquelle il convient de passer les écritures suivantes :

« Vu l'instruction budgétaire M14, le compte 1069 : reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation des charges sur les produits - compte non budgétaire qui indique que le 1069 est un article, il a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.»

Il subsiste donc au compte 1069 du budget général un solde débiteur de 808.23 €.

Considérant que ce solde doit faire l'objet d'un apurement afin de rectifier cette écriture comptable en constatant une écriture de dépense d'ordre mixte au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé pour le montant de 808.23 €.

■ **décide** d'inscrire cette dépense au Budget primitif 2018, article 1069

■ **s'engage** à prévoir cette dépense au budget primitif 2018, budget principal.

### **FONDS DE CONCOURS**

Ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire

## 20180315-17A – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAUL

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa délibération du 12 décembre 2018 concernant la modification des statuts.

La loi NOTRE a introduit de nouvelles modalités de rédaction des statuts dont il a été tenu compte dans la proposition faite au conseil communautaire.

Les compétences obligatoires et optionnelles sont définies par la loi. La communauté de communes doit exercer les compétences obligatoires correspondant à sa catégorie. Elle est tenue d'exercer un certain nombre de compétences optionnelles parmi celles proposées par la loi. D'un point de vue formel, la communauté de communes n'a pas le choix de la rédaction du libellé des groupes de compétences au sein de ses statuts : ces derniers doivent faire apparaître le libellé prévu à l'article L5214-16 du CGCT. On ne peut donc pas ajouter d'autres termes au libellé de ces compétences ou d'en omettre une partie dans les statuts.

L'intérêt communautaire sera défini par délibérations distinctes mais seulement sur les compétences optionnelles et facultatives.

Concernant les mentions relatives notamment au versement des fonds de concours, de subventions et également au personnel administratif et technique, ce ne sont pas des compétences mais la manière d'exercer ou les moyens dont l'EPCI se dote, pour exercer les compétences qui lui sont transférées.

Il conviendra donc de prendre 2 délibérations :

1- Celle qui modifiera les statuts

Le transfert ou la modification sera acté s'il recueille l'avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse. Comme pour le conseil communautaire, un vote à la majorité simple est requis au sein de chaque conseil municipal. Chaque conseil dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. Le Préfet peut toutefois, prendre son arrêté avant l'expiration de ce délai, si la majorité requise des communes et le conseil communautaire se sont prononcés en faveur du transfert

2- Celle qui définira l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire est défini par une délibération prise à la majorité qualifiée des deux tiers des membres.

A défaut, le conseil communautaire exerce l'ensemble de la compétence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Où, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi NOTRE,  
Vu l'article L.5214-16 du CGCT,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

■ **décide** d'adopter la modification des statuts de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault telle qu'annexée à la présente.

### STATUTS

(Révisé le 15/03/2018)

Conformément

□ à l'arrêté préfectoral n°1111-16-00087 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des communautés de communes de la Région de Gacé, des Vallées du Merlerault, et du Pays du camembert

□ à l'arrêté préfectoral n°1111-16-00101 portant composition du conseil communautaire

□ à l'arrêté préfectoral n°1121-17-00108 portant constatation de l'éligibilité de la communauté de communes à la dotation d'intercommunalité bonifiée  
□ à l'arrêté n°1111-17-00057 portant réduction de son périmètre après le retrait des communes de Fay et Mahéru et en application des articles L. 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **Article 1 – Objet**

Il est formé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 entre les communes de :

- |                          |                                  |
|--------------------------|----------------------------------|
| - AUBRY LE PANTHOU       | - AVERNES ST GOURGON             |
| - LE BOSQ RENOULT        | - CAMEMBERG                      |
| - CANAPVILLE             | - LES CHAMPEAUX                  |
| - CHAMPOSULT             | - CROUTTES                       |
| - FRESNAY LE SAMSON      | - GUERQUESALLES                  |
| - PONTCHARDON            | - LE RENOARD                     |
| - ROIVILLE               | - ST AUBIN DE BONNEVAL           |
| - ST GERMAIN D'AUNAY     | - SAP EN AUGE                    |
| - TICHEVILLE             | - VIMOUTIERS                     |
| - CHAUMONT               | - CISAI-SAINT-AUBIN              |
| - COULMER                | - CROISILLES                     |
| - LA FRESNAIE FAYEL      | - GACE                           |
| - MARDILLY               | - MENIL HUBERT EN EXMES          |
| - NEUVILLE SUR TOUQUES   | - ORGERES                        |
| - RESENIEU               | - SAINT EVROULT DE MONTFORT      |
| - LE SAP ANDRE           | - LA TRINITE DES LAITIERS        |
| - LES AUTHIEUX DU PUIITS | - CHAMP-HAUT                     |
| - ECHAUFFOUR             | - LA GENEVRAIE                   |
| - GODISSON               | - LIGNERES                       |
| - MENIL-FROGER           | - LE MENIL VICOMTE               |
| - LE MERLERAULT          | - NONANT LE PIN                  |
| - PLANCHES               | - SAINT GERMAIN DE CLAIREFEUILLE |
| - SAINT PIERRE DES LOGES | - SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE |

une communauté de communes qui prend la dénomination de « **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES D'AUGE ET DU MERLERAULT** ».

### **Article 2 – Catégorie juridique et durée**

Cet établissement appartient à la catégorie des communautés de communes et est formé pour une durée illimitée.

La Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est régie par les dispositions des articles L.5214-1 et suivants du CGCT. Par défaut, les dispositions communes aux établissements de coopération intercommunale, au sens du chapitre premier du titre premier du Livre II de la cinquième partie du CGCT s'appliquent à la Communauté de communes pour autant que ces dispositions ne sont pas contraires aux articles L.5214-1 et suivant du CGCT

### **Article 3 – Siège social**

Le siège de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est fixé : 15 Rue Pernelle à VIMOUTIERS.

En application des dispositions de l'article L. 5211-11 du CGCT, le conseil de communauté peut se réunir en son siège ou dans un lieu choisi par le conseil de communauté dans l'une des communes membres

**La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants.**

#### **Article 4 – Compétences obligatoires**

Elles sont définies par l'article L. 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales et s'appliquent sur la totalité du territoire.

#### **1 - AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Zones éoliennes

#### **2 - COMPETENCE ECONOMIQUE**

Actions de développement prévues à l'article L.4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme.

#### **3 - GEMAPI**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues par l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

#### **4 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

#### **5 - ORDURES MENAGERES**

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

#### **6° MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

#### **Article 5 – Compétences optionnelles**

La communauté de communes par ailleurs exerce en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

#### **1° PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT,**

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

#### **2° POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Elaboration de programmes visant à répondre aux besoins en logements neufs et anciens, et à une répartition équilibrée et diversifiée de cette offre.

La mise en œuvre de ces programmes reste de la compétence des opérateurs concernés.

Réhabilitation de logements anciens dans le cadre d'OPAH.

Institution d'aides financières dans le cadre d'OPAH ou de PST.

### **3° VOIRIE**

Création, aménagement et entretien des voiries communales d'intérêt communautaire :

Un inventaire de la voirie concernée est établi et révisé régulièrement. Cet inventaire fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

## **4° CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **A-EQUIPEMENTS CULTURELS**

#### **a. MEDIATHEQUES**

Investissement et fonctionnement des équipements culturels : médiathèques existantes d'intérêt communautaire

#### **b-MUSEES**

Investissement et fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire

#### **c-SAISON CULTURELLE**

La communauté de communes soutient et organise par délibération du conseil communautaire, des manifestations culturelles à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure extraterritoriale

A ce titre, elle conclut des conventions avec des opérateurs culturels selon les projets retenus par le conseil communautaire.

#### **d-ACTIVITES MUSICALES**

Mise en place d'intervenants musicaux dans les écoles (publiques et privées)

Création, fonctionnement et gestion de l'école de musique d'intérêt communautaire

### **B-EQUIPEMENTS SPORTIFS**

a- Construction, et fonctionnement des nouveaux équipements sportifs et des équipements existants d'intérêt communautaire.

### **C-ENSEIGNEMENT**

a-Construction, entretien et fonctionnement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

b-Restauration scolaire : locaux, personnel de service, gestion des contrats d'approvisionnement

c-La communauté de communes participe aux frais de scolarité des enfants domiciliés sur son territoire et scolarisés dans les écoles extérieures à la communauté de communes, qui entrent dans les cas prévus par les textes légaux. Les modalités de cette participation sont définies pas convention avec les collectivités concernées.

d-Prise en charge des activités périscolaires : garderie

e-Service de transport – accompagnement

f-Etablissements privés : Prise en charge des dépenses de fonctionnement dans les conditions fixées par les contrats d'association.

## **5- ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### **AIDE SOCIALE**

- ☐ Prise en charge des contingents d'aide sociale et reversement aux communes
- ☐ Chaque commune conserve à sa charge le fonctionnement de son CCAS (qui reste propriétaire de ses biens et la gestion de l'aide sociale facultative.
- ☐ Versement des subventions aux associations à caractère social.
- ☐ Initiatives en faveur d'actions sociales ayant un intérêt pour l'ensemble des habitants, notamment les plus démunis.

### **ENFANCE**

- Création, gestion des structures multi-accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire
- Relais Assistantes Maternelles d'intérêt communautaire
- Création, gestion et investissement des centres de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire
- Création, gestion des centres de loisirs et d'accueil des adolescents d'intérêt communautaire

### **SANTE**

Création, aménagement, entretien des bâtiments, équipements des établissements publics recevant les professionnels de santé, d'intérêt communautaire.

### **MOBILITE**

Transport à la Demande – Mise en place d'un Service de Transport à la Demande sur l'ensemble du territoire, dans le cadre d'une délégation de compétence de la Région.

La communauté de communes recherchera des solutions afin d'aider à la mobilité de la population.

## **Articles 6 – Compétences facultatives**

### **1 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

- Investissement et gestion des équipements existants d'intérêt communautaire.
- Elaboration de tous projets touristiques d'envergure, à vocation sociale.

### **2- CONTINGENT INCENDIE**

Prise en charge du Contingent incendie.

### **3-ASSAINISSEMENT**

☐ Prise en charge des études de zonage

☐ **Assainissement non collectif**

- Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif pour assurer les contrôles des installations
- Aides à l'instruction des dossiers individuels de demande d'aide à la réhabilitation des installations

#### **4- GENDARMERIE**

Construction, aménagement des locaux de service et techniques de la communauté de brigade de gendarmerie d'intérêt communautaire,

#### **5-MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS**

#### **6-URBANISME**

La communauté de communes assurera la création et la gestion des servitudes telles que les AVAP, RLPI

Instruction des demandes d'urbanisme : permis de construire, déclarations préalables, Certificats d'Urbanisme ...

#### **7- PARTICIPATIONS DIVERSES**

\*La communauté de communes soutient et organise par délibération du conseil communautaire, des manifestations culturelles, sportives ou touristiques à caractère exceptionnel ou innovant ou d'envergure extraterritoriale

\*Animaux errants :

- Prise en charge de la participation financière du ou des refuges agréés pour la gestion des animaux errants, dans les conditions définies par les conventions des établissements retenus par la communauté de communes
- Prise en charge des dépenses financières des services vétérinaires, lorsque les établissements spécialisés dans l'accueil des animaux errants seront fermés.

#### **Article 7- Modification des compétences**

Ces compétences peuvent être modifiées par le conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault dans les limites imposées par les articles L5211-17 à L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

#### **Article 8- Services**

La Communauté de Communes réalise les acquisitions et locations nécessaires à l'exercice de ses compétences.

La Communauté de Communes peut passer une convention avec une personne morale de droit public extérieure à son territoire pour assurer des prestations relevant de ses compétences dans les conditions fixées par le conseil communautaire.

Ces services rendus font l'objet d'un budget annexe. Il s'agit d'une activité accessoire destinée uniquement à pallier à la carence de l'initiative privée.

Sans préjudice de l'article L. 5211-56, la Communauté de Communes peut confier, par convention conclue entre les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à tout autre collectivité territoriale ou établissement public.

Dans les mêmes conditions, ces collectivités territoriales et établissements publics peuvent confier à la communauté de communes la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions.

Afin de se libérer des obligations créées par l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes adhère à tous syndicats mixtes ou établissements publics intercommunaux afin de lui permettre d'exercer les compétences qui lui auront été confiées par les communes.

### **Article 9 - Transfert des compétences**

La Communauté de Communes agit aux lieux et place des communes pour toutes les compétences transférées.

### **Article 10- Composition du conseil communautaire**

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire composé de conseillers communautaires des communes membres désignés ou élus par les conseils municipaux, suivant les modalités visés aux articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque commune sera représentée :

☐ VIMOUTIERS	12 sièges
☐ GACE	7 sièges
☐ Ste GAUBURGE – Ste COLOMBE	3 sièges
☐ SAP EN AUGÉ	3 sièges
☐ LE MERLERAULT	3 sièges
☐ ECHAUFFOUR	2 sièges
☐ NONANT LE PIN	1 siège
☐ St EVROULT DE MONTFORT	1 siège
☐ CROUTTES	1 siège
☐ PONTCHARDON	1 siège
☐ NEUVILLE SUR TOUQUES	1 siège
☐ LE BOSQ RENOULT	1 siège
☐ TICHEVILLE	1 siège
☐ CANAPVILLE	1 siège
☐ CROISILLES	1 siège
☐ PLANCHES	1 siège
☐ RESENLIEU	1 siège
☐ CAMEMBERT	1 siège
☐ LE RENOUARD	1 siège
☐ CHAUMONT	1 siège
☐ CISAI SAINT AUBIN	1 siège
☐ ST GERMAIN D'AUNAY	1 siège
☐ ST PIERRE DES LOGES	1 siège
☐ ST GERMAIN DE CLAIREFEUILLE	1 siège
☐ ORGERES	1 siège
☐ ST AUBIN DE BONNEVAL	1 siège
☐ ROIVILLE	1 siège
☐ LES CHAMPEAUX EN AUGÉ	1 siège
☐ GUERQUESALLES	1 siège
☐ MARDILLY	1 siège
☐ MENIL HUBERT EN EXMES	1 siège
☐ LE SAP ANDRE	1 siège
☐ GODISSON	1 siège
☐ FRESNAY LE SAMSON	1 siège
☐ LA GENEVRAIE	1 siège
☐ AUBRY LE PANTHOU	1 siège

☐ CHAMPOSOULT	1 siège
☐ COULMER	1 siège
☐ LA TRINITE DES LAITIERS	1 siège
☐ LES AUTHIEUX DU PUIITS	1 siège
☐ MENIL FROGER	1 siège
☐ AVERNES SAINT GOURGON	1 siège
☐ LA FRESNAIE FAYEK	1 siège
☐ CHAMP HAUT	1 siège
☐ LE MENIL VICOMTE	1 siège
☐ LIGNERES	1 siège
	<hr/>
	70 sièges

Les communes qui ne disposent que d'un seul siège au sein du conseil communautaire, doivent désigner ou élire un conseiller communautaire suppléant.

En cas d'absence du titulaire,

- pour les communes qui disposent d'un seul délégué, il pourra se faire représenter par un délégué suppléant. Si celui-ci est également indisponible, il pourra donner pouvoir à l'un des délégués présents.

- pour les communes qui ont 2 délégués et plus, celui-ci pourra donner pouvoir à l'un des délégués présents.

#### **Article 11 - Bureau de la communauté de communes**

Le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et d'un ou plusieurs membres, élus conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil de communauté délibère préalablement à l'élection, sur la composition du bureau.

#### **Article 12 – Modification des statuts**

La communauté de communes est soumise à l'application de l'article L. 5214-1 à l'article L.5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Article 13 – Fiscalité**

Le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique.

#### **Article 14 – Trésorier**

Les fonctions de Trésorier de la Communauté de Communes seront exercées par le Trésorier de GACE.

#### **Article 15 - Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est arrêté en conseil de communauté.

#### **Article 16- Dispositions générales et finales**

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts ou dans le règlement intérieur, il sera fait application des dispositions des articles L. 5211-1 à L. 5212-34 du Code général des collectivités territoriales, pour autant qu'il n'est pas dérogé à l'application de ces dispositions par les dispositions de l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et aux dispositions auxquelles il renvoie.

## 21080315-17B – INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

(- 3 abstentions : Mrs BIGOT Michel, de COLOMBEL Bertrand, GOURDEL Sébastien)

Oùï, l'exposé de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Vu la modification des statuts,

■ **décide** de définir l'intérêt communautaire pour chacune des compétences optionnelles et facultatives ainsi qu'il suit :

### **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Les communes assureront sur leurs deniers la construction des lotissements

Les voiries pourront éventuellement être remises à la communauté de communes à la condition expresse d'être en bon état et d'un examen préalable de la commission voirie

### **VOIRIE**

L'intérêt communautaire comprendra :

- a- Création et entretien des arrêts de ramassage scolaire, définis comme nécessaires par la carte scolaire, non pris en charge par le conseil départemental
- b- Etude, Aménagement de bourgs et des places existantes classées dans le domaine public
- c- Elagage des haies en bordure de voiries communales et/ou des chemins revêtus, après inventaire

Les panneaux de signalisation spécifiques à l'initiative des communes resteront de leur compétence. Le règlement intérieur de la voirie les définira.

Assainissement des terres, exutoires des bassins versants, après inventaire

### **MEDIATHEQUES**

a-Centre socio-culturel de Gacé incluant la médiathèque de Gacé

b-Médiathèque de Vimoutiers

c-Médiathèque de Sap en Auge

d-Médiathèque du Merlerault

e-Gestion intercommunale et mise en réseau des équipements

f-Subvention aux structures communales

### **MUSEES**

a- Musée de la Dame aux Camélias à Gacé

b- Réflexion puis intégration pour la mise en réseau des musées existants sur le territoire, sur demande des organismes ou associations gestionnaires après avis du conseil communautaire

### **SAISON CULTURELLE**

Soutien à des manifestations culturelles, après accord du conseil communautaire, telles que :

- Saison culturelle avec le conseil départemental de l'Orne, sur le territoire de la communauté de communes
- Septembre musical
- Convention avec l'orchestre de Normandie
- Et, toutes manifestations, salons, expositions dès lors que le conseil communautaire en aura validé le principe.

### **ACTIVITES MUSICALES**

Mise en place d'intervenants musicaux dans les écoles (publiques et privées)

Création, fonctionnement et gestion de l'école de musique d'intérêt communautaire dont :

o Ecole de musique à VIMOUTIERS

o Mise à l'étude de la délocalisation de certains cours d'instrument

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

selon la liste ci-après :

- Stade municipal de Gacé et ses bâtiments annexes : vestiaires, tribunes, locaux techniques, club house
- Stade municipal de Résenlieu
- Tennis couverts et les 2 terrains de plein air de Gacé
- Boulodrome du stade de Gacé
- Piscine intercommunale de Gacé
- Halle des sports intercommunale de Gacé
- Ano-cyclo, circuit VTT de Gacé
- Gymnase intercommunal de Sap-en-Auge
- Vestiaires et Salle de réunion du stade de Crouttes
- Multi-stade de Nonant le Pin
- 2 terrains de tennis à Vimoutiers

Le conseil communautaire pourra faire évoluer cette liste en fonction de l'intérêt communautaire de l'équipement.

## **ENSEIGNEMENT**

selon la liste ci-après :

Ecoles publiques telles que ci-après :

- Ecole VARENDE-FLAUBERT de VIMOUTIERS
- Ecole R QUENEAU de SAP EN AUGE
- Ecole de CROUTTES
- Pôle scolaire E DEGAS de GACE

RPI du Merlerault

- Ecole J MORIN du MERLERAULT
- Ecole E MILLET de NONANT LE PIN

Multi site de la Vallée de la Risle

- Ecoles de SAINTE GAUBURGE – SAINTE COLOMBE
- Ecole d'ECHAUFFOUR

Ecoles privées telles avec contrat d'association signé auprès de :

- Ecole NOTRE DAME de VIMOUTIERS
- Ecole ANGE GARDIEN - SAINTE THERESE de GACE
- Ecole SAINT JOSEPH du MERLERAULT

## **ENFANCE**

Petite enfance, moins de 6 ans

- le Jardin de COLAS à VIMOUTIERS

## **RAM**

RAM de Vimoutiers et RAMI pour les 2 autres territoires : Gacé et le Merlerault

Enfance de 6 à 11 ans

- Centre de loisirs de Pontchardon
- MJC de Vimoutiers
- Garderie périscolaire de Sap en Auge
- La Ruche de Sap en Auge
- Association d'animation du canton de Gacé (mise à disposition du personnel et subvention de fonctionnement)
- Centre de loisirs du Merlerault
- Centre de loisirs de Sainte Gauburge – Sainte Colombe
- Mutualisation des compétences des animateurs

## **ADOLESCENTS jusqu'à 17 ans**

- Centre socioculturel et MJC de Gacé
- Accueil de Sap en Auge
- Accueil et financement de certaines structures culturelles, sportives, sociales du Merlerault

## **SANTE**

Etablissements recevant les professionnels de santé dont :

- Pôle de Santé Ambulatoire de Gacé
- Maison Médicale du Merlerault
- Pôle de Santé Ambulatoire de Vimoutiers

## **EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants

- \*Bornes camping-cars : Merlerault, Gacé, Vimoutiers, Sap en Auge, Ste Gauburge – Ste Colombe
- \*Points d'informations touristiques
- \*Signalisation des éléments du patrimoine
- \*Création, entretien, valorisation des chemins de randonnée : pédestres, équestres, VTT, Grande randonnée (GR), routiers

Elaboration de tous projets touristiques d'envergure, à vocation sociale

## **GENDARMERIE**

Selon la liste ci-après :

Communauté de brigade de Gacé

## **21080315-35 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE L'ORNE (SDE 61) – DELEGUES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de l'Orne (SDE 61),

Il convient de compléter la représentation de la collectivité auprès du SDE 61,

Après avoir fait appel à candidature et procédé au vote à main levée,

■ désigne pour siéger au syndicat départemental de l'eau, SDE61 :

■ Délégué titulaire : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse

■ Délégué suppléant : M. LAMPERIERE Alain

## **SOLIHA – PERMANENCE HABITAT**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa délibération du 14 février 2017 décidant la mise en place d'une permanence Habitat sur le territoire de la communauté de communes.

L'objet de ces permanences est de :

- D'apporter une information générale sur les démarches à entreprendre pour l'amélioration de l'habitat et une mise en relation avec les différents partenaires.
- D'apporter des conseils aux propriétaires et locataires.
- D'apporter des conseils à la collectivité en l'informant des problèmes rencontrés.

Elle est organisée sur la base de :

- 10 permanences par an et pas site (30 accueils)
- Au prix global de 480.00 € TTC, soit 14 400.00 € TTC.

Madame la Présidente donne connaissance du nombre de contacts et de leur suivi arrêté au 9 mars 2018

	CDC du Pays du camembert	CDC de la Région de Gacé	CDC des Vallées du Merlerault	TOTAL
<b>Contacts</b>				
Nombre de contacts	27	20	28	75
dont envoi questionnaire	3	4	3	10
dont attente pièces ou contrat	3	2	4	9
dont visite en cours	1	1	-	2
<b>Permanences</b>				
Fréquentation permanences (1er contact ou suite dossiers)	18	12	17	47
<b>Nature des travaux</b>				
Autonomie	3	-	5	8
Habiter Mieux	4	2	6	12
<b>Avancement dossiers</b>				
Déposés, notifiés, terminés	2	-	7	9

Mme Nelly NOGUES propose de diminuer le nombre de permanences avec une meilleure répartition sur le territoire. Une permanence par mois à Gacé, Le Merlerault et Vimoutiers.

Une nouvelle offre dans ce sens va être demandée à SOLIHA.  
Ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

#### **21080315-36 – DECHETTERIE DE GACE – MISE A DISPOSITION DE PARCELLES**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande du SIRTOM du Merlerault,  
Vu l'avis favorable de la commission des ordures ménagères,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,  
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2017 dont l'objet était la mise à disposition d'une de terrain pour l'extension de la déchetterie de Gacé,  
Considérant qu'il convient de compléter ladite délibération,

■ **décide** de mettre à disposition du SIRTOM du Merlerault les parcelles énoncées ci-dessous :

- Commune de Saint-Evroult-de-Montfort : Parcelle L 149 d'une contenance de 2370 m<sup>2</sup>
- Commune de Gacé : Parcelle AC 22 d'une contenance de 3010 m<sup>2</sup>

■ **décide** d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de ces deux terrains.

#### **20180315 – 19 – MOTION - ORCHESTRE REGIONAL DE NORMANDIE**

Le conseil communautaire, à l'unanimité  
Oui, l'exposé de Madame la Présidente  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Créé en 1982 à l'initiative de la Région et du ministère de la Culture, l'Orchestre Régional de Normandie est constitué de 18 musiciens permanents. Son projet artistique est unique en France par la spécificité de son effectif instrumental, par la

diversité de sa programmation artistique et par la générosité artistique de ses musiciens. Depuis sa création, cet orchestre est devenu une formation instrumentale incontournable dans sa région.

L'Orchestre présente de nombreux spectacles au cœur de toute la Région Normandie et sensibilise un public toujours plus nombreux avec des projets de qualité à la fois adaptés et accessibles à tous.

Proposant chaque année plus de 250 concerts et actions culturelles sur le territoire régional et national à plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, l'Orchestre Régional de Normandie est un acteur essentiel du développement et de l'attractivité du territoire et contribue au maillage à la fois culturel et social de sa Région.

L'Orchestre Régional de Normandie c'est aussi : des ciné-concerts, de la musique de chambre, de l'orchestre, des grands interprètes, du théâtre musical, des musiques actuelles, des spectacles de famille, des programmes cirque et musique, des comédies musicales, des musiques du monde, des concerts commentés, des programmes musique et danses, des récitals, des chœurs et orchestre, de l'opéra...

L'orchestre Régional de Normandie promeut le développement musical, artistique et culturel de la région Normandie.

Cette formation instrumentale consolide son projet général autour des missions suivantes :

- Organiser des concerts de musique « savante » ;

- Assurer une diffusion musicale, qui, dans ses formes et son contenu, correspond à la diversité des publics potentiels (recherches de formes différentes de celle du « concert », actions menées en direction de publics diversifiés) ;

- Susciter et être le support privilégié de la création musicale dans la région ;

- Mener les confrontations entre toutes les pratiques musicales et les autres arts ;

- Soutenir au travers de projets adaptés les pratiques régionales amateurs ;

- Collaborer aux actions de formation menées soit dans le cadre de l'enseignement spécialisé (sous forme d'interventions dans les écoles de musique, de stages), soit dans le cadre de l'enseignement général.

Parallèlement à sa mission de service public favorisant la transmission, la sauvegarde et le développement du patrimoine musical, l'Orchestre Régional de Normandie propose de nombreuses actions de sensibilisation à destination de tous les publics autour de projets adaptés.

Ces rendez-vous, panifiés tout au long de la saison, sont la résultante d'une étroite collaboration entre tous les partenaires privilégiés de l'Orchestre Régional de Normandie : les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale et le Rectorat de l'Académie de Caen, la Direction des Affaires Culturelles ainsi qu'un grand nombre d'acteurs culturels et sociaux du territoire. De nombreux dispositifs tels que l'Orchestre à l'école, Un enfant dans l'Orchestre, les Jumelagés d'éducation artistique et culturelle, Culture/Santé, Culture/Justice sont proposés et mis en place pour favoriser l'ouverture de la culture à un très large public. Ces initiatives permettent de tisser un véritable maillage à l'initiation et à la pratique culturelle.

La sensibilisation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle est nécessaire à la réussite d'un parcours scolaire et professionnel dans les meilleures conditions possibles. Elle contribue à l'épanouissement de chacun et à l'harmonie du vivre-ensemble.

Notre collectivité a bénéficié depuis de nombreuses années de l'action de l'Orchestre Régional de Normandie et nous avons pu mesurer l'importance des interventions de cette formation musicale autant dans la dimension artistique que par l'action éducative et culturelle mise en place auprès des publics qui, par la nature de leur éducation ou de leur histoire, n'auraient sans doute pas accédé aussi facilement aux concerts et animations proposées.

Les élus du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, réunis le 15 mars 2018, tiennent par cette motion à porter à la connaissance du président et de l'ensemble des élus de la Région Normandie leur attachement à la présence de l'orchestre régional, à sa programmation sur tout notre territoire et au maintien de nombreuses actions de médiation qu'il met en œuvre.

Ils estiment que cet acteur culturel de premier ordre est indispensable à la vie culturelle de leur communauté de communes et participe à l'épanouissement des habitants et à l'éducation des plus jeunes.

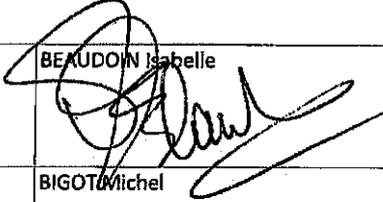
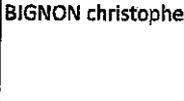
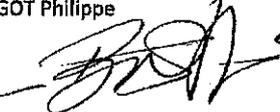
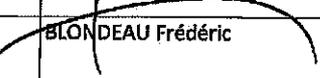
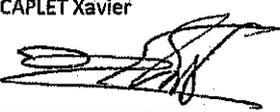
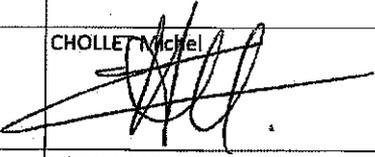
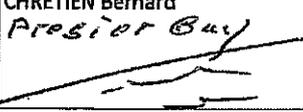
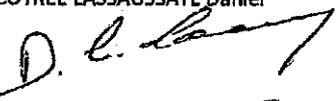
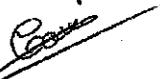
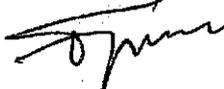
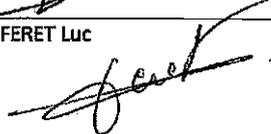
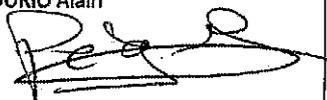
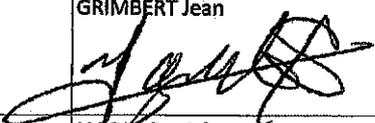
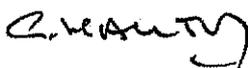
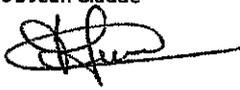
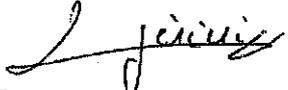
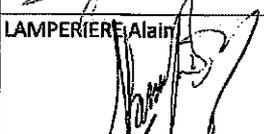
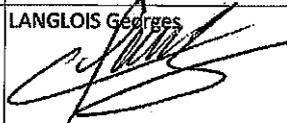
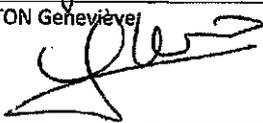
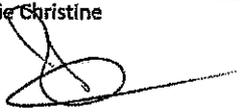
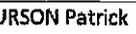
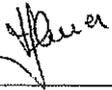
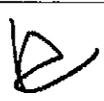
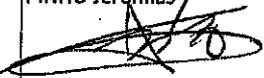
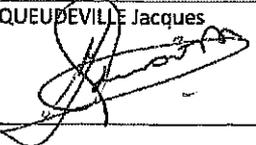
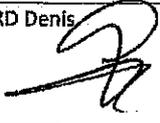
Ils souhaitent, au moment où la Région réfléchit à redéfinir sa politique culturelle notamment au sujet des orchestres normands, que la Normandie choisisse de continuer à donner des moyens à cet orchestre et à préserver son autonomie afin que notre région puisse dans toutes ses composantes continuer à bénéficier de son action pour le plus grand bien de tous les Normands.

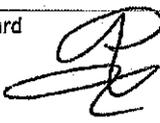
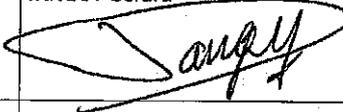
**INFORMATIONS DIVERSES**

***Séance levée à 23h30***

**SIGNATURES**



MAYZAUD Marie Thérèse 	ALLAIN André 	BATREL Serge 	BEAUDOUIN Isabelle 
BEAUVAIS-GUERIN Marie Claire Pau. 	BEQUET Luc 	BIGNON christophe 	BIGOT Michel 
BIGOT Philippe 	BLONDEAU Frédéric 	BOIS Agrès 	BRIANCON Gilbert 
CAPLET Xavier 	CHOLLET Michel 	CHOULET Jean Marie 	CHRETIEN Bernard PROSOP Bay 
COLETTE Thérèse 	COTREL-LASSAUSAYE Daniel 	COUGE Huguette 	COUPE Jean Luc 
COUSIN Michel 	De COLOMBEL Bertrand 	DE LESQUEN Bruno Pouvoir. 	DENIS Marie Laure 
DESLANDES kléber 	DREUX François 	FERET Jean Pierre 	FERET Luc 
FEREY Philippe 	GORET Didier 	GOURDEL Sébastien 	GOURIO Alain 
GRESSANT martine 	GRIMBERT Jean 	HAUTON charles 	HOORELBEKE dominique 
HUE Jean Claude 	JARDIN Daniel 	LAIGRE Jean Claude 	LAIGRE Thierry 
LAMPERIERE Emile 	LAMPERIERE Alain 	LANGLOIS Georges 	LANGLOIS Paul 
LEBRETON Geneviève 	LECACHE Stephane 	LELOUVIER Vincent 	LIARD Marie Christine 
LURSON Patrick 	NOGUES Noël 	OGER Yvonne 	OLIVIER Hélyette 
PALLUD Jean 	PINHO Jérémias 	PLUMERAND Jean 	QUERU Nadine 
QUEUDEVILLE Jacques 	ROBILLARD Denis 	ROBIN Jean Marie 	ROLAND Régis 

ROMAIN Guy 	ROSE Gérard 	ROUMIER François 	ROUTIER Isabelle 
STALLEGGER Pascale 	STIMAC Michel 	TANGUY Gérard 	THOUIN Stéphane 
TOUCHAIN Philippe 	TRINITE Monique 		